

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS**

Exercice 2009

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000

SOMMAIRE

1. LES DECHETS - LES OBLIGATIONS DES COLLECTIVITES	5
1.1. Article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales	5
1.2. Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (EXTRAIT).....	5
2. ORGANISATION DU SDEDA	6
2.1. Composition du SDEDA au 31 décembre 2009	6
2.2. Compétences exercées	6
2.3. Contrats gérés	6
2.3.1. Organisation de la gestion des contrats	8
2.3.2. Suivi des prestations de tri	8
2.3.2.1. Plan de prélèvement.....	8
2.3.2.2. Planning de caractérisations	11
2.3.2.2. Prise d'échantillonnage	11
2.3.3. Données sur les flux de déchets	12
3. INDICATEURS FINANCIERS	14
3.1. Contrats gérés.....	14
3.2. Fiscalité	14
3.3. Coûts	14
4. VALORISATION DES MATERIAUX	15
4.1. Contrats avec les sociétés agréées	15
4.1.1. Sociétés Eco-Emballages et Adelphe.....	15
4.1.2. Société Ecofolio.....	16
4.2. Contrats avec les filières de valorisation des papiers	17
4.3. Eléments financiers	17
5. TRAVAUX REALISES	18
5.1. Nature et coûts des travaux	18
5.2. Aménagement paysager	19

SOMMAIRE (suite)

6. AMBASSADEURS DU TRI	20
7. LE TROPHEE DE LA BRIQUE D'OR.....	20
8. COMMUNICATION ORALE DE PROXIMITE	22
8. 1. Porte à porte	22
8. 2. Animations scolaires.....	22
8.2.1. Année scolaire 2008/2009	22
8.2.2. Année scolaire 2009/2010	28
8. 3. Animations extrascolaires	29
8. 4 Animations événementielles (animations grand public).....	30
8. 5. Réunions publiques	32
8. 6. Actions vers les publics relais	33
8. 7. Suivis de collecte	33
8. NUMERO VERT	34
9. COMMUNICATION DE PROXIMITE	34
9. 1. Des spots publicitaires.....	34
9. 2. Communication écrite.....	36
9. 3. Communication radiophonique	37
10. COMMUNICATION INDIRECTE : RELATION PRESSE	37
11. PLAN DE COMMUNICATION 2009	38
12. PROJETS 2010	38
ANNEXES	39
GLOSSAIRE	53

1. LES DECHETS - LES OBLIGATIONS DES COLLECTIVITES

1.1. Article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, l'élimination des déchets des ménages.

Les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions.

A la demande des communes et des établissements publics de coopération intercommunale qui le souhaitent, le département peut se voir confier la responsabilité du traitement, de la mise en décharge des déchets ultimes et des opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions. Le département et la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale déterminent par convention les modalités, notamment financières, de transfert des biens nécessaires à l'exercice de la partie du service confiée au département et précisent les équipements pour lesquels la maîtrise d'ouvrage est confiée au département. »

1.2. Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (EXTRAIT)

« ... le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ...

... le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.

... le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres ».

2. ORGANISATION DU SDEDA

2.1. Composition du SDEDA au 31 décembre 2009

Le SDEDA est constitué de 54 entités membres (cf. annexe 1) réparties comme suit :

- 31 communes isolées
- 23 établissements publics de coopération intercommunale (SIVU, SIVOM, Communautés de Communes (CC), Communauté d'Agglomération (CA)).

2.2. Compétences exercées

Les compétences statutaires exercées sont les suivantes :

- Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables) ;
- Traitement des déchets issus d'un refus de tri livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement ;
- Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) et des Déchets Verts issus d'une collecte en porte à porte ;
- Transport : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Transport des refus de tri jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Tri : des déchets valorisables issus d'une collecte sélective en porte à porte ou apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée.

2.3. Contrats gérés

Le SDEDA a géré 10 contrats de traitement des ordures ménagères et 10 contrats de traitement des refus de tri initialement signés par les collectivités adhérentes dans le cadre de ses compétences.

A ces marchés s'ajoute celui du transfert et du tri des matériaux recyclables de la Communauté d'Agglomération Troyenne, avec une tranche ferme jusqu'au 31 décembre 2007, reconduit jusqu'au 31 décembre 2009.

Le SDEDA gère également un marché départemental pour les prestations de traitement des déchets de l'ensemble des collectivités du département (T 2 2005), ce qui a permis de mieux maîtriser ses compétences dans l'intérêt de ses adhérents.

Les prestations ont débuté le 1^{er} janvier 2006 et ont été reconduites jusqu'au 31 décembre 2009. De plus, les collectivités qui n'étaient pas intégrées au périmètre du marché départemental le sont au fur et à mesure de la fin de leurs propres marchés. Cette procédure a permis d'optimiser la gestion technique et administrative des contrats en diminuant leur nombre au fil du temps tout en bénéficiant de prestations à des coûts compétitifs. A ce titre, toutes les collectivités sont intégrées au marché départemental depuis le 1^{er} juillet 2009.

Le marché départemental se décompose en 6 lots :

Lot n°1 : groupement des sociétés VALEST-SITA DECTRA

Traitement des Déchets Ménagers Résiduels (DMR) et mise à disposition, exploitation d'un centre de transfert à proximité de l'agglomération troyenne et transport des déchets.

Avec en tranche ferme : une capacité de 7 000 t/an environ

Et en tranche conditionnelle n°1 : une capacité de 10 000 t/an supplémentaire.

Et en tranche conditionnelle n°2 : une capacité de 5 000 t/an supplémentaire.

Lot n°2 : société LA COMPOSTIERE DE L'AUBE

Valorisation des Déchets Verts avec en option la mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert.

Lot n°3 : société ONYX EST

Tri des Journaux/Revue/Magazines et des cartons plats et ondulés avec en option la mise à disposition et l'exploitation d'un centre de transfert.

Lot n°4 : société SOREPAR

Tri des Emballages Ménagers Légers avec en option la mise à disposition et l'exploitation d'un centre de transfert.

Lot n°5 : société CHAZELLE TRI VALORISATION

Tri des Journaux/Revue/Magazines et des Emballages Ménagers Légers collectés en mélange.

Marché terminé pour des motifs administratifs et juridiques, un marché complémentaire (marché T 1 2008) a été signé avec la société Chazelle Tri Valorisation pour poursuivre le lot 5 du marché T 2 2005 et permettre les prestations de tri jusqu'au 31 décembre 2009.

Afin de permettre au SDEDA de gérer les flux d'emballages et de journaux collectés en mélange, il a été nécessaire de passer un marché complémentaire qui s'est terminé le 30 septembre 2009 et un marché en procédure adaptée du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009.

Lot n°6 : société OURRY

Exploitation du centre de transfert des Ecrevolles, sis à Troyes, chargement et transport des déchets (DMR) avec en tranche conditionnelle : fonctionnement de la plate-forme technique.

Depuis la mise en œuvre du marché, des réunions régulières sont programmées avec les prestataires.

Au total, le SDEDA a donc géré 30 contrats en 2009.

2.3.1. Organisation de la gestion des contrats

Le personnel affecté à la gestion des marchés et de la communication se compose de deux ingénieurs, un technicien et un poste et demi d'agent administratif.

Les déchets gérés par le SDEDA sont acheminés vers des installations en fonction des marchés (cf. annexes 2 et 3).

Au 31 décembre 2009, le SDEDA exerce la compétence traitement pour le compte de l'ensemble des collectivités de l'AUBE.

De même pour les recettes liées à la valorisation des papiers et des emballages, le SDEDA gère un contrat avec les sociétés Eco-Emballages d'une part et la société Adelphe d'autre part.

Par ailleurs, le SDEDA a signé un contrat avec la société Ecofolio pour gérer les recettes de cette société liées à la valorisation des Journaux/Revues/Magazines (catégorie 1.11).

Il est à noter que dans le cadre de la compétence tri, la gestion par le SDEDA s'est considérablement simplifiée du fait de l'intégration de l'ensemble des collectivités dans les marchés du SDEDA tant pour les dépenses que pour les recettes.

2.3.2. Suivi des prestations de tri

2.3.2.1. Plan de prélèvement

Le plan de prélèvement départemental a été instauré à la suite de la signature des contrats départementaux du barème D avec les sociétés agréées Eco-Emballages et Adelphe. Ces contrats imposent l'application de la norme AFNOR X 30-437 relative à l'échantillonnage des déchets recyclables en centre de tri. Cette organisation est également appliquée pour les Journaux/Revues/Magazines (JRM).

Les objectifs sont multiples :

1) Pour la société Eco-Emballages

Elle a pour objectif d'encadrer la rétrocession des Soutiens à la Tonne Triée (STT).

2) Pour le SDEDA

L'objectif de cette norme est d'estimer le montant des primes de Soutiens à la Tonne Triée (STT) en fonction des performances individuelles de chaque adhérent comme cela avait été décidé par le Comité Syndical du SDEDA. L'enjeu est également de garantir un traitement et un suivi de qualité identiques pour l'ensemble des adhérents.

3) Pour les collectivités

Il s'agit d'assurer des indicateurs techniques de suivi des performances, notamment pour l'optimisation des tournées et du message à délivrer aux habitants.

Afin de réaliser le plan de prélèvement départemental, le SDEDA a récapitulé les différentes tournées de collecte sélective sur les territoires.

Les collectivités ont été regroupées en 6 catégories en fonction d'une part du type de collecte, apport volontaire (AV) et/ou porte à porte (PAP) et d'autre part de la nature du flux (JRM seul, EML et EMR en mélange, JRM et EMR en mélange, EML seul, JRM, EMR et EML en mélange).

Tableau de synthèse

1	AV + PAP	JRM seul
2	PAP	EML + EMR
3	AV + PAP	JRM + EMR
4	PAP	EML seul
5	AV	EML seul
6	PAP	JRM + EMR + EML

AV : collecte sélective par apport volontaire

PAP : collecte sélective en porte à porte

JRM : Journaux/Revues/Magazines

EMR : cartons d'emballages

EML : Emballages Ménagers Légers (flacons plastiques, ELA, acier, aluminium)

En outre, 4 caractérisations minimum par collectivité (EPCI, ententes ou communes isolées) ont été réalisées pour disposer d'une qualité de suivi satisfaisante.

Le travail réalisé a été fait avec 4 objectifs :

1/ Ne pas engendrer un éventuel avenant avec les prestataires de tri dans le cadre du marché départemental.

Le nombre de caractérisations proposé est proche du nombre maximum défini contractuellement pour chacun des lots du marché de la CAT et du marché départemental du SDEDA sans toutefois le dépasser.

2/ Limiter le nombre de caractérisations pour assurer ses autres missions.

Le nombre de caractérisations doit donc être compris entre 18 pour l'ensemble du SDEDA et 542 si chaque entité était caractérisée individuellement.

Le fait de regrouper les flux de matériaux similaires en 6 « familles » de collecte a engendré un total de 362 caractérisations en 2009 (échantillons de collecte et de refus de tri).

Le SDEDA a assisté à plus de 98 % d'entre elles, le complément ayant été assuré par les services de la CAT. La charge de travail représente environ 502 heures de travail soit 72 jours Equivalent Temps Plein environ hors temps d'exploitation des données recueillies.

3/ Améliorer le suivi des prestations.

Un suivi systématique des caractérisations est réalisé en collaboration avec les collectivités qui le souhaitent.

4/ Uniformisation des caractérisations.

Pour les collectivités qui gèrent encore elles-mêmes leurs marchés de tri, il a été demandé leur accord, ainsi qu'aux prestataires, pour uniformiser les modalités des caractérisations (poids, méthodologie...) et les jours avec celles du SDEDA.

Cette uniformisation des bases de suivi, d'analyse et de répartition permet ainsi une répartition en fonction des tonnages respectifs et donc des aides financières entre chaque collectivité.

2.3.2.2. Planning de caractérisations

Un planning de caractérisations par centre de tri et par prestataire a été mis en place et transmis aux collectivités.

En janvier 2010, un bilan des caractérisations réalisées en 2009 a été communiqué aux collectivités dont les contrats de tri ont été gérés par le SDEDA.

✉ Depuis le 1^{er} janvier 2007 : une semaine avant chaque caractérisation, les collectivités concernées sont prévenues une nouvelle fois par fax.

2.3.2.3. Prise d'échantillonnage

La norme AFNOR X 30-437 requiert le mode opératoire suivant :

Etape 1 :

Disposer en rectangle 4 récipients identiques d'une longueur unitaire de 1,10 m pour une surface minimale de 0.7 m².

Etape 2 :

Prélever à l'aide d'un godet au cœur du tas en procédant de bas en haut et écarter la première prise en dehors du tas.

Etape 3 :

Prélever l'échantillon à l'aide du godet au même endroit du tas en procédant de bas en haut et le déverser au dessus des 4 récipients.

Etape 4 :

Choisir au hasard le premier bac à caractériser puis un second si le poids total des matières présentes dans le premier bac n'atteint pas 35 kg minimum (certains centres de tri ont une balance permettant de contrôler le poids des échantillons).

Etape 5 :

Sur une table de tri de 1 m² minimum permettant la récupération des fines, séparer l'échantillon par matières et les peser sur une balance d'échelon réel 20 g. Le poids total de l'ensemble de l'échantillon doit être de 35 kg minimum faute de quoi, le SDEDA impose à ses prestataires de reprendre la procédure d'échantillonnage et de caractérisation dans les plus brefs délais.

2.3.3. Données sur les flux de déchets

Ordures Ménagères (OM)

Sur la base de 299 704 habitants : 93 842 tonnes traitées par rapport à 96 672 tonnes en 2008 et 99 541 tonnes en 2007.

La production d'ordures ménagères traitée est de : 313.1 kg/habitant/an par rapport à 330.9 kg/habitant/an en 2008 et 340.7 kg/habitant/an en 2007 soit une baisse supérieure à 5 %.

La proportion d'ordures ménagères sur les centres de transfert désignés par le SDEDA : 42.7 % par rapport à 43.2 % en 2008 et 43.1 % en 2007.

Déchets Verts (DV)

Sur la base de 85 306 habitants : 9 505 tonnes traitées dont 432 tonnes de Troyes qui doivent être déduites de ce tonnage soit 9 073 tonnes.

La production de déchets verts collectés et traités : 106.4 kg/habitant/an en 2009.

La proportion de déchets verts sur les centres de transfert désignés par le SDEDA : 19.4 %.

Pour les quantités suivantes, les tonnes sont celles qui sont effectivement valorisées compte tenu que les marchés prévoient des coûts de tri à la tonne sortante valorisée.

Le SDEDA gère une partie des collectivités sous ses propres marchés (T 2004, T 2 2005, T 1 2008 et T 2 2009). Or, les collectivités locales sont intégrées progressivement en cours d'année en fonction de la fin de leurs anciens marchés de tri. Ce n'est qu'au 1^{er} juillet 2009 que les dernières collectivités ont intégré les marchés du SDEDA.

Afin d'évaluer les ratios, la population des collectivités est ramenée au prorata temporis de la date de leur intégration aux marchés du SDEDA.

Journaux/Revue/Magazines (JRM)

Sur la base de 247 855 habitants : 5 845 tonnes valorisées.

La production de JRM est de : 23.6 kg/habitant/an.

Emballages Ménagers Légers (EML, EMR et Cartons)

Sur la base de 247 855 habitants : 3 436 tonnes valorisées.

La production d'EML est de : 13.9 kg/habitant/an.

Emballages Ménagers Légers (EML, EMR et Cartons) ET Journaux/Revue/Magazines en mélange (JRM)

Sur la base de 46 005 habitants : 1 649 tonnes produites.

La production d'EML + JRM est de : 35.8 kg/habitant/an.

Verre

Sur la base de 122 376 habitants : 3 214 tonnes transférées.

La production de verre (CAT) est de : 26.1 kg/habitant/an.

Les tonnages par nature de prestation

Nature de la prestation (cf. annexe 4)	Tonnages 2009	Tonnages 2008	Tonnages 2007	Tonnages 2006
Transfert des Déchets Ménagers Résiduels	40 122	41 773	42 924	42 622
Traitement des Déchets Ménagers Résiduels	93 842	96 672	99 541	99 707
Transfert des Déchets Verts	1 847	1 607	1 430	1 764
Valorisation des Déchets Verts	9 505	9 356	7 423	6 660
Transfert des Journaux/Revue/Magazines	3 266	3 191	1 977	561
Tri des Journaux/Revue/Magazines	5 845	5 771	4 431	3 054
Transfert des Emballages Ménagers Légers	1 864	1 595	1 073	214
Tri des Emballages Ménagers Légers	3 436	3 294	3 071	1 916
Tri des Emballages Ménagers Légers + Journaux/Revue/Magazines	1 649	1 409	1 040	673
Traitement des refus de tri (1)	9	42	187	351
Traitement des refus de tri (2)	404	457	250	67
Transfert du verre	3 214	3 172	3 147	3 175

(1) : refus de tri des marchés de tri gérés par les collectivités adhérentes au SDEDA.

(2) : refus de tri des marchés de tri gérés par le SDEDA.

En fonction des organisations de collecte des collectivités concernées :

- les emballages ménagers légers (EML) sont constitués des matériaux suivants :

Acier,
Aluminium,
Cartons/Cartonnettes (EMR),
Emballages liquides alimentaires (ELA),
Flaconnages plastiques.

- les Journaux/Revue/Magazines sont constitués des matériaux suivants :

Journaux/Revue/Magazines,
Gros de magasin,
Cartons/Cartonnettes (EMR).

3. INDICATEURS FINANCIERS

3.1. Contrats gérés

En 2009, 30 contrats de tri, transport et traitement (ordures ménagères, refus de tri) ont été gérés par le SDEDA, contre 63 en 2008 et 61 en 2007.

3.2. Fiscalité

Le SDEDA gère 2 budgets depuis le 1^{er} janvier 2004 : un budget principal et un budget annexe. Ce dernier est celui sur lequel sont affectées les dépenses liées à ses compétences (personnel, factures, recettes...).

Ce budget a été assujetti à la TVA par la voie fiscale selon les dispositions de l'article 260 A du Code Général des Impôts.

3.3. Coûts

Le coût total du traitement pour les collectivités en 2009 est de : 9 138 292 € TTC et progresse de **7.03 %** du fait de la révision des prix, de l'augmentation de la TGAP (+58%), de l'augmentation de la production de déchets valorisés et de l'intégration des collectivités aux marchés gérés par le SDEDA.

Les coûts par nature de prestation

Nature de la prestation (cf. annexe 4)	Coûts 2009 € TTC	Coûts 2008 € TTC	Coûts 2007 € TTC	Coûts 2006 € TTC
Transfert des Déchets Ménagers Résiduels	567 323	558 944	556 726	545 205
Traitement des Déchets Ménagers Résiduels	6 649 266	6 188 260	6 199 410	6 081 345
Transfert des Déchets Verts	31 555	26 455	23 037	24 311
Valorisation des Déchets Verts	276 070	261 865	202 974	193 986
Transfert des Journaux/Revues/Magazines	10 992	10 335	6 277	1 740
Tri des Journaux/Revues/Magazines	283 798	272 551	398 898	140 861
Transfert des Emballages Ménagers Légers	69 361	57 192	31 093	7 326
Tri des Emballages Ménagers Légers	882 798	834 576	764 220	488 892
Tri des Emballages Ménagers Légers + Journaux/Revues/Magazines	311 595	267 412	193 181	122 153
Traitement des refus de tri (1)	1 231	3 765	16 376	31 738
Traitement des refus de tri (2)	41 044	43 951	24 587	6 417
Transfert du verre	13 259	12 783	12 251	11 589

(1) : refus de tri des marchés des collectivités gérés par le SDEDA

(2) : refus de tri des marchés de tri du SDEDA

4. VALORISATION DES MATERIAUX

4.1. Contrats avec les sociétés agréées

4.1.1. Sociétés Eco-Emballages et Adelphe

Le SDEDA a signé un contrat barème D avec les sociétés agréées Eco-Emballages (n°010035) et Adelphe (CS10SDEDA) avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2005. Le SDEDA a choisi le principe de la garantie de reprise par les filières proposées par les sociétés agréées pour les matériaux à valoriser.

En 2009, la totalité des collectivités est intégrée dans les contrats gérés par le SDEDA soit 299 704 habitants (cf. annexe 5).

Le SDEDA gère l'ensemble des éléments du contrat, à savoir :

- le suivi technique et administratif des tonnages d'emballages valorisés avec les filières de valorisation.
- les demandes de soutiens financiers auprès des filières et des sociétés agréées.
- la gestion des soutiens financiers pour une restitution aux collectivités du contrat barème D.

Les matériaux concernés sont les emballages ménagers :

- Les emballages ménagers légers : acier, aluminium, cartons, flacons en plastique, emballages liquides alimentaires avec la société Eco-Emballages.
- Le verre avec la société Adelphe.

Au 31 décembre 2009, 15 081 tonnes ont été valorisées contre 14 509 tonnes en 2008 contre 14 785 tonnes en 2007 (cf. annexe 6).

Les tonnages par type de matériaux

Matériaux	Tonnages 2009	Tonnages 2008	Tonnages 2007	Tonnages 2006
Acier	691.35	561.57	448.04	461.48
Aluminium	31.99	14.33	32.53	38.10
Cartons/Cartonnettes (EMR)	1 637.52	1 737.03	1 909.55	1 414.79
Emballages Liquides Alimentaires (ELA)	196.11	165.28	147.64	147.39
Flacons plastiques	1 217.10	1 113.72	1 120.21	961.56
Verre	11 380.10	10 876.76	11 076.38	11 062.53

Les filières de recyclage (hors papiers)

Matériau	Filière concernée	Nature des emballages	Transformation
Acier	Arcelor Mittal	Boîtes de conserves, canettes, ...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles, ...
Aluminium	Regeal-Affimet	Boîtes de conserves, canettes, ...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles, ...
Cartons/Cartonnettes (EMR)	Revipac	Emballages de céréales, lessives, ... Cartons bruns	Cartons et cartonnettes d'emballages
Emballages Liquides Alimentaires (ELA)	Revipac	Boîtes de lait, jus de fruits, ...	Papier toilette, essuie-tout, boîtes à œufs, ...
Flacons plastiques	Valorplast	Bouteilles de boissons, détergents, ...	Fibres textiles, tuyaux, bacs de collecte, ...
Verre	OI Manufacturing	Bouteilles, pots et bocaux	Bouteilles en verre

4.1.2. Société Ecofolio

Le SDEDA a signé un contrat avec la société Ecofolio (EF010035-A) avec une prise d'effet au 1^{er} octobre 2006.

Le SDEDA s'est donc chargé de collecter les informations complémentaires auprès de ses adhérents et des prestataires de service intervenant sur le département de l'AUBE pour connaître le tonnage de papiers (catégorie 1.11) valorisés sur les années 2006, 2007 et 2008 afin de pouvoir solliciter les soutiens financiers pour ces mêmes périodes.

La totalité des collectivités est intégrée dans ce contrat géré par le SDEDA soit 299 704 habitants (cf. annexe 5).

Le SDEDA gère l'ensemble des éléments du contrat, à savoir :

- le suivi technique et administratif des tonnages de papiers catégorie 1.11 valorisés avec les filières de valorisation.
- les demandes de soutiens financiers auprès des filières et de la société Ecofolio.
- la gestion des soutiens financiers pour une restitution aux collectivités.

Au dernier trimestre 2006, 1 383 tonnes ont été prises en compte, 6 586 tonnes en 2007 et 7 035 tonnes en 2008.

4.2. Contrats avec les filières de valorisation des papiers

Dans le cadre des marchés avec ses prestataires de tri (Chazelle Tri Valorisation et Onyx Est), le SDEDA a signé des contrats de reprise des Journaux/Revues/Magazines et de gros de magasin avec des papeteries.

Au 31 décembre 2009, 7347.9 tonnes de matériaux ont été valorisées (cf. annexe 6).

Les tonnages de papiers valorisés

Matériaux	Tonnages 2009	Tonnages 2008	Tonnages 2007	Tonnages 2006
Journaux/Revues/Magazines	6 281.00	6 085.50	4 633.00	3 175.90
Ecrits couleurs et divers papiers	1 129.00	916.20	522.80	904.80

Les filières de recyclage du papier

Matériaux	Filière concernée	Nature des emballages	Transformation
Journaux/Revues/Magazines	Norske Skog Golbey	Journaux/Revues/Magazines	Papier journal
Ecrits couleurs et divers papiers	Filière papiers (Sita Négoce...)	Papiers écrits couleurs, enveloppes, ...	Papier

4.3. Eléments financiers

Le SDEDA restitue aux collectivités la totalité des montants financiers issus de la vente des emballages et des Journaux/Revues/Magazines.

Concernant les recettes des sociétés agréées (Eco-Emballages et Adelphe), le Comité Syndical a décidé :

- Le SDEDA conserve 15 % des recettes perçues de la part des 2 sociétés agréées avec un minimum de 100 000 €/an.
- Le calcul de la répartition des soutiens financiers sera réalisé à l'aide du logiciel E-Compare fourni par la société Eco Emballages,
- **L'intégralité des soutiens de la société Ecofolio est reversée aux collectivités.**

☞ Afin d'encourager les collectivités à améliorer leurs performances de valorisation, il a été proposé une majoration des soutiens sous forme d'un pourcentage de « prime » aux 3 collectivités dont les performances annuelles (hors verre) sont les meilleures en kg/habitant/an.

Les recettes financières se décomposent en quatre parties :

- 1/ Les soutiens à la tonne triée de la part des deux sociétés agréées Eco-Emballages et Adelphe.
- 2/ Les recettes liées à la vente d'emballages du contrat garantie de reprise.
- 3/ Les recettes liées au contrat de la société Ecofolio.
- 4/ Les recettes liées à la vente des Journaux/Revues/Magazines.

Les données financières estimées dans l'attente des versements définitifs s'élèvent à 3 221 171 € HT (cf. annexe 6).

5. TRAVAUX REALISES

5.1. Nature et coûts des travaux

Le SDEDA a fait réaliser des travaux sur le poste de transfert des Ecrevolles afin d'améliorer les prestations de transfert des déchets et répondre aux obligations du nouvel arrêté préfectoral.

1/ Rampes de sortie du bâtiment

Travaux de renforcement de la rampe de sortie du bâtiment pour les véhicules de collecte par remplacement de toute ou partie de la rampe de circulation

Renforcement des murs de soutènement en sortie du bâtiment (voie de la pelle mécanique)

Mise en sécurité des rampes d'entrée et sortie des véhicules

2/ Amélioration de la circulation en sortie du bâtiment pour les semi-remorques de transport des déchets pour permettre une sortie en marche avant

3/ Désordres structurels

Renforcement de poteaux et fixations des platines au gros œuvre des pieds de poteaux

Remise en état et en place des cornières de contreventement

Remise en état du muret au niveau de la dépose des déchets

4/ Réfection de la voirie de circulation des véhicules de collecte de déchets à l'intérieur du bâtiment et de la rampe de sortie. La voirie doit être en voirie lourde et résister à de fortes contraintes dues aux girations des véhicules ainsi qu'à un environnement de déchets corrosifs.

5/ Mise en œuvre des moyens de collecte des eaux de voiries susceptibles d'être polluées et définition d'un moyen de prétraitement avant rejet dans le réseau public

6/ Définition et mise en œuvre d'un éclairage extérieur

7/ Terrassement de l'ancien parking non utilisé

Les travaux ont été réalisés par la société EIFFAGE pour un montant de 210 551.85 € TTC. Ces travaux ont été subventionnés en partie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant de 13 822 €.

Ces travaux ont également nécessité une étude de perméabilité du sol réalisée par le CEBTP pour un montant de 1 076.40 € TTC.

5.2. Aménagement paysager

Pour améliorer l'intégration paysagère du site qui a plus de 30 ans d'âge, le SDEDA a souhaité un aménagement paysager qui s'est déroulé en deux temps.

En premier lieu, un travail de définition du projet par la société Pays@ginfo pour un montant de 5 023.20 € TTC.

A partir de ce projet, un marché a été conclu avec la société BEELL PAYSAGE pour sa réalisation pour un montant de 12 998.91 € TTC. Compte tenu des conditions climatiques, les plantations devraient être terminées au printemps 2010.

6. AMBASSADEURS DU TRI

Si l'équipe comptaient 5 ambassadeurs du tri fin 2008, elle est passée à 4 agents en avril.

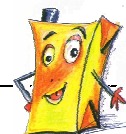
Freddy et Alexandra sont devenus stagiaires de la fonction publique territoriale avec le grade d'adjoint d'animation territorial 2^e classe. La période de stage durera au minimum jusqu'en avril 2010.

Quant à Damien et Evelyne (ambassadeurs de la première heure car recrutés en 2006), ils ont été titularisés en septembre sur ce même grade.



L'équipe au 31/12/09

Le poste de la coordinatrice du tri a été renouvelé sur les mêmes bases qu'en 2008 : ingénieur territorial contractuel (pour un an).



7. LE TROPHÉE DE LA BRIQUE D'OR

Le SDEDA et le centre de tri Tri Val'Aube se sont inscrits en 2008 au « Trophée de la Brique d'Or », concours organisé par Alliance Carton Nature (ACN).

Deux audits (juin 2008 et janvier 2009) ont été réalisés d'avril 2008 à mars 2009. A chaque audit, étaient notés :

- pour le centre de tri : la qualité du flux et le taux de perte en briques alimentaires
- pour la collectivité : les actions de communication spécifiques aux briques ainsi que le ratio kg/habitant/an.

Bilan du 1^{er} audit (pour mémoire)

Note communication : 35

Note centre de tri : 54

Note ratio ELA : 8 (note la plus faible : 1 ; note la plus forte : 58)

Note globale SDEDA/Tri Val'Aube : 97 (note la plus faible : 55 ; note la plus forte : 177)

Le binôme SDEDA/Tri Val'Aube se place ainsi 7^e sur 10.

Bilan du 2^e audit

Note communication : 43

Note centre de tri : 68

Note ratio ELA : non connu au jour de l'audit

Note globale provisoire SDEDA/Tri Val'Aube : 111 (note la plus faible : 88 ; note la plus forte : 280)

Le binôme SDEDA/Tri Val'Aube se place ainsi 6^e sur 10.

Les résultats

Le SDEDA et Tri Val'Aube participaient au « Trophée de la Brique d'Or » dans la catégorie « Grande collectivité » (100 000 < collectivité < 300 000 habitants).

Le classement final est le suivant :

Rang	Collectivité	Centre(s) de tri	Note globale
1	SMICTOM du Sud Est d'Ille et Vilaine (35)	SITA Ouest Vitré	506
2	Agglopoie Provence (13)	Delta Recyclages Arles et Silim BRONZO	455
3	VALODEA (08)	Arcavi Charleville et Arcavi Fumay	380
4	SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (91)	SITA Ile de France	346
5	CA du Pays de Lorient (56)	Eco-Tri Caudan	345
6	Syndicat du Bois de l'Aumone (63)	Ets Echallier	325
7	SDEDA (10)	Tri Val'Aube	292
8	Angers Loire Métropole (49)	Brangeon Tiercé et Brangeon Cholet	268
9	SETOM de l'Eure (27)	Eco Val	255
10	Syndicat Mixte de collecte et de Traitement du Blaisois (41)	Arcante	222

Le SDEDA et Tri Val'Aube terminent donc en 7^e place.

L'auditeur d'ACN a tenu à souligner l'imagination dont a fait preuve le pôle communication du SDEDA dans la création d'outils pédagogiques.

Les agents (SDEDA et centre de tri) ayant participé à ce concours se sont vus remettre en lot le DVD du film de Yann Arthus-Bertrand « HOME ».

8. COMMUNICATION ORALE DE PROXIMITE

8. 1. Porte à porte

Les ambassadeurs sont intervenus en porte à porte dans les collectivités suivantes :

- CAT : La Rivière de Corps (action sur l'ensemble de la commune), Saint Julien les Villas (action sur l'ensemble de la commune qui se prolongera sur 2010) et Troyes (secteur de collecte gare et centre-ville).
- CDC de la région de Ramerupt
- CDC du Nogentais (fin de l'action commencée en 2008)
- CDC de Plancy l'Abbaye
- SIVOM de Saint Mesmin.

Bilan du porte à porte

Collectivités	Personnes vues	Avis de passage déposés
CDC de la région de Ramerupt	678	477
CDC de Plancy l'Abbaye	451	392
CDC du Nogentais	1088	1483
La Rivière de Corps	627	523
Saint Julien les Villas (Action à finaliser en 2010)	355	206
Ville de Troyes (Gare + Centre-ville) (Action à finaliser en 2009)	486	582
SIVOM de Saint Mesmin	614	563
Total foyers sensibilisés en 2009	4299	4226
	8525	

✎ Les ambassadeurs sont également intervenus dans certains quartiers pour relancer le tri : La Lisière (Bréviandes/Saint Julien) ; Maugout (Saint André les Vergers), Point du Jour (Troyes)...

8. 2. Animations scolaires

8.2.1. Année scolaire 2008/2009

Le SDEDA en partenariat avec l'Inspection académique a lancé en novembre 2008 dans les écoles primaires publiques un concours : « Le Trophée de la Brique d'Or » (dans le cadre de la participation du SDEDA au concours national du même nom cf. II). Le concours s'adresse aux niveaux CE1 et CE2. Le principe est le suivant : réaliser une affiche publicitaire dont le slogan est « Trions nos briques ! ».

LAUREAT

École Charles Dutreix de Troyes
Classe de CE1/CE2 de Mme ARRIGHI

Lot : caméscope numérique



L'affiche gagnante



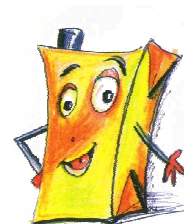
La remise des prix à l'école
Les enfants laissent éclater leur joie.

Le règlement du concours prévoyait de ne récompenser qu'une seule classe. Cependant, le jury a décidé devant la qualité des dessins remis d'attribuer un prix spécial « coup de cœur du jury ».

COUP DE CŒUR DU JURY

École élémentaire publique d'Essoyes
Classe de CP/CE1 de Mme LEBOEUF

Lot : bon d'achat de 100 € (Cultura)



L'affiche réalisée



La remise des prix

Les élèves des deux classes récompensées se sont vus remettre divers objets en matière recyclée, notamment un carnet, un porte-clés et une règle en Tectan®, matériau issu du recyclage des briques alimentaires.

📖 L'ensemble des affiches réalisées par les classes participantes sont consultables au SDEDA.

Bilan des animations scolaires 2008/2009 (écoles primaires publiques)

Dates	Communes	Ecoles	Classes	Nombres d'élèves
06/01/2009	Verrières	Ecole Les Templiers	CE2	27
06/01/2009	Troyes	Ecole Romain Rolland	CM2	17
09/01/2009	Troyes	Ecole Jacques Létin	CE1	15
09/01/2009	Bréviandes	Ecole Jean Monnet	CM1	25
12/01/2009	La Rivière de corps	Ecole Alphonse Daudet	CP	24
			CP/CE1	19
			CE1	24
			CE2	27
13/01/2009	La Rivière de corps		CE2/CM1	22
			CM1	27
			CM1/CM2	22
			CM2	26
15/01/2009	Romilly sur Seine	Ecole Robespierre	CE2	21
16/01/2009	Vallant Saint Georges	Ecole primaire publique	CE2	13
		Ecole primaire publique	CM1/CM2	25
20/01/2009	Marcilly le Hayer	Ecole primaire publique	CP/CE1	21
			CE1	25
			CE2/CM1	24
22/01/2009	Brienne le Château	Ecole Danton	CP	20
			CE1	22
			CE2	26
			CM1	24
			CM2	25
26/01/2009	Troyes	Ecole Jacques Létin	CE1	17
26/01/2009	Montzusain	Ecole primaire publique	CE2/CM1	25
27/01/2009	Ervy le Châtel	Ecole primaire publique	CM1/CM2	25
05/02/2009	Pont sur Seine	Ecole primaire publique	CP+CM1/CM2	26
			CE1/CE2	23
13/02/2009	Saint André les Vergers	Ecole Auguste Renoir	CP	24
			CP	24
			CE1	24
			CE2/CM1	26

Dates	Communes	Ecoles	Classes	Nombres d'élèves
20/02/2009	Plancy l'Abbaye	Ecole primaire publique	CE2	22
			CM1	27
			CM2	21
10/03/2009	Bossancourt	Ecole primaire publique	CE2/CM1	23
12/03/2009	Bucey en Othe	Ecole primaire publique	CE2/CM1	26
23/03/2009	Charny le Bachot	Ecole primaire publique	CM1/CM2	22
23/03/2009	Rhèze	Ecole primaire publique	CE1/CE2	20
16/04/2009	Le Mériot	Ecole primaire publique	CP/CE2	24
			CM1/CM2	16
07/05/2009	Dienville	Ecole primaire publique	CP	19
11/05/2009	Troyes	Ecole Les Tauxelles	CE1/CE2	21
11/05/2009	Troyes	Ecole Marcel Pagnol	CE2	19
12/05/2009	Troyes	Ecole Les Tauxelles	CE1	23
12/05/2009	Troyes	Ecole Marcel Pagnol	CE1	18
18/05/2009			CE2	17
18/05/2009	Troyes	Ecole du paradis	CP/CE1	16
19/05/2009	Troyes	Ecole Marcel Pagnol	CE2	20
19/05/2009	Grange l'Eveque	Ecole primaire publique	CM1/CM2	27
26/05/2009	Semoine	Ecole primaire publique	CE2/CM2	16
26/05/2009	Herbisse	Ecole primaire publique	GS/CE1	26
01/06/2009	Romilly sur Seine	Ecole Mignonnette	CP	23
01/06/2009			CE1	25
01/06/2009			CE2/CM1	25
03/06/2009	Dosches	Ecole des Gaillots	CE1	23
03/06/2009	La Chapelle Saint Luc	Ecole Jean Moulin	CLIS	10
05/06/2009	Couvignon	Ecole primaire publique	CE2/CM2	11
08/06/2009	Troyes	Ecole Paul Bert	CE1/CE2	24
08/06/2009	Saint Germain	Ecole Jean Monnet	CP	21
			CE2/CM1	18
			CM1/CM2	21
09/06/2009	La Chapelle Saint Luc	Ecole Paul Bert	CP	23
			CP/CE1	20
			CE1	25
			CE2/CM1	26
11/06/2009	Troyes	Ecole Jules Ferry	CE1/CE2	21
12/06/2009	La Chapelle Saint Luc	Ecole Paul Bert	CE2	28
			CM1/CM2	26
15/06/2009	Saint Julien les Villas	Ecole Fernant Ganne III	CE2	23
15/06/2009	La Chapelle Saint Luc	Ecole Paul Bert	CM2	28
16/06/2009	Saint Julien Les Villas	Ecole Fernand Ganne II	CP	22
		Ecole Fernand Ganne III	CE1/CE2	22
18/06/2009		Ecole Fernand Ganne II	CP/CE1	22
			CE1	23
19/06/2009	Troyes	Ecole Jules Ferry	CE2	24
19/06/2009	Essoyes	Ecole primaire publique	CP/CE1	24
Enfants sensibilisés à la collecte sélective				1716

Bilan des animations scolaires 2008/2009 (autres établissements)

Dates	Communes	Ecoles	Classes	Nombres d'élèves
06/02/2009	Sainte Savine	Ecole primaire privée	CM2	29
		Ecole primaire privée	CE1	26
10/02/2009		Ecole primaire privée	CP	24
		Ecole primaire privée	CE2	28
		Ecole primaire privée	CM1	28
14/05/2009	Bouilly	Maternelle de Bouilly	MS	27
			GS	23
19/03/2009	Troyes	Ecole privée Saint Bernard	CP/CE1	30
			CE2	28
			CM1	29
			CM2	32
07/05/2009	Dienville	Maternelle de Dienville	MS/GS	20
			PS/MS	19
Enfants/Adolescents sensibilisés à la collecte sélective				343

Une animation originale au lycée de Saint Pouange

Le lycée de Saint Pouange est labellisé « Eco-Ecole ». Durant l'année scolaire 2008/2009, le thème de travail retenu fut celui des déchets. Aussi, le lycée a contacté le SDEDA afin de mettre en place une animation sortant du cadre « je suis en classe et j'écoute ». Une mini-exposition a ainsi été mise en place.

Le lycée a mis à disposition du SDEDA trois salles en enfilade. A chaque salle, un thème était proposé :

- 1^{ère} salle : la production de déchets en France, dans le monde et les consignes de tri
- 2^e salle : le recyclage des emballages
- 3^e salle : mini-débat sur ce qui a été vu et plus en fonction des débats.

Chaque classe a été conviée à passer 1h00 à 1h30 sur l'ensemble de l'exposition.



215 élèves ont ainsi été sensibilisés à la collecte sélective des déchets.

8.2.2. Année scolaire 2009/2010

Un nouveau concours en partenariat avec l'inspection académique sera proposé aux classes de CP début janvier 2010. Le « Je trie, tu tries, nous recyclons... » consiste en la réalisation d'un dessin sur le tri des déchets. Utilité du tri, comment trier, quel devenir pour les emballages : chaque classe pourra choisir le thème lui plaisant le plus.

La classe réalisant le meilleur dessin recevra un appareil photo numérique. Le second prix consistera en la remise d'un bon d'achat CULTURA de 100 €.



Bilan animations scolaires 2009/2010 (écoles primaires publiques)

Dates	Communes	Ecoles	Classes	Nombres d'élèves
25/09/2009	Troyes	Ecole Les Tauxelles	CP/CE1	22
			CE1/CE2	22
20/10/2009	Vinets	Ecole primaire	CM1/CM2	26
20/10/2009	Ramerupt	Ecole primaire	CP/CE1	17
			CE1/CE2	20
16/11/2009	Vallant Saint Georges	Ecole primaire	CE/CM1	28
			CM/CM2	29
23/11/2009	Saint André les Vergers	Ecole Montier la Celle	CE2	28
Enfants sensibilisés à la collecte sélective				192

Bilan animations scolaires 2009/2010 (autres établissements)

Dates	Communes	Ecoles	Classes	Nombres d'élèves
05/10/2009	Saint Germain	Ecole maternelle Jean Monnet	PS/MS	26
			GS	25
13/10/2009	Troyes	Collège Saint Dominique Savio	5e	37
12/11/2009	Troyes	Lycée Jeanne Mance	BTS	7
19/11/2009	Troyes	Lycée Jeanne Mance	BTS	9
Enfants sensibilisés à la collecte sélective				104

8. 3. Animations extrascolaires

Bilan animations en centres de loisirs

Dates	Communes	Centres de loisirs	Nombre d'enfants
22/04/2009	La Chapelle Saint Luc	1000 couleurs	53
23/04/2009		1000 couleurs	28
08/07/2009	Villenauxe la Grande	Centre aéré	37
09/07/2009	Pont Sainte Marie	Accueils de loisirs "Le petit navire" et "Les Copains d'abord"	58
10/07/2009	Buchères	CLSH	55
15/07/2009	Mussy sur Seine	CLSH	25
16/07/2009	Saint Lyé	ACMSH	24
17/07/2009	Soulaines Dhuis	Méli-Mômes	21
22/07/2009	Saint Pouange	CLSH	13
24/07/2009	Barbercy Saint Sulpice	ACMSH Le Tournesol	38
27/07/009	Marcilly le Hayer	CLSH	12
28/07/2009	Méry sur Seine	Association FRAME	31
30/07/2009	Villenauxe la Grande	Atelier Vacances Ados	9
10/08/2009	Pont Sainte Marie	Les Petits Debussiens	10
17/08/2009	Pont Sainte Marie	Les Petits Debussiens	6
21/08/2009	Sainte Savine	Maison des enfants Françoise Dolto	12
25/08/2009	Sainte Savine	Maison des enfants Françoise Dolto	20
28/08/2009	Sainte Savine	Maison des enfants Françoise Dolto	17
17/10/2009	Les Noës près Troyes	Espace Bel Air	15
28/10/2009	Arcis sur Aube	Familles Rurales	24
29/10/2009			22
09/12/2009	Troyes	Accueil de loisirs de l'association Jeunesse et Détente	26
Enfants/Adolescents sensibilisés à la collecte sélective			530

Le SDEDA est également intervenu auprès d'enfants dans des structures spécialisées :

- Institut médico-éducatif L'éveil de Vendeuvre sur Barse
- Familles du Barrois aux Riceys.

☞ Le SDEDA est intervenu au Centre de détention de Villenauxe la Grande (dans le cadre des programmes « scolaires »).

8. 4 Animations événementielles (animations grand public)

3 et 4 avril : *Village du Développement Durable*, organisé par la CAT et Eco-Campus 3 sur la place de l'Hôtel de Ville à Troyes

24 au 27 mars : *Exposition Eco et Gaspillo*, organisée par Mon Logis à Pont Sainte Marie (Quartier Debussy)

2 avril : *Marché Nature*, organisé par La Rivière de Corps à l'occasion de la semaine du Développement Durable devant l'école maternelle

10 avril : « *Mettez-vous au vert avec l'ESTAC* », match au stade de l'Aube ayant pour thématique le développement durable

19 avril : *Un dimanche à la campagne*, organisé par le comice agricole de l'Aube, à Auzon les Marais

24 avril : *Veillée Parentale « Développement Durable »*, organisée par le CLSH Sara Hingot de La Chapelle Saint Luc

16 et 17 mai : *Eco-Festival en Noxe*, organisé par la commune de Villenauxe-la-Grande

28 juin : *Fête du Pays d'Armance*, organisée par le Pays d'Armance à Maisons les Chaource

9 juillet : *Festival en Othe*, organisée par l'association du même nom à Aix en Othe

19 et 20 septembre : foire de « *La Choucroute* », organisée par la ville de Brienne le Château (stand tenu en partenariat avec le SIEDMTO)

21 novembre : *Semaine de la Réduction des Déchets*, organisée par la ville de Troyes sur la place Alexandre Israël

24 et 25 novembre : *Semaine de la Réduction des Déchets/Bus DEEE*, organisée par la Communauté d'Agglomération Troyenne à La Rivière de Corps, Saint André les Vergers, Rosières et Troyes

☞ Le SDEDA est intervenu lors des Foires de Champagne sans pour autant tenir un stand. Les exposants ont été sensibilisés en priorité.



Village du Développement Durable



Eco-festi'val en Noxe



Marché Nature



Fête du Pays d'Armance



Foire de La Choucroute



Eco et Gaspillo

8. 5. Réunions publiques

En 2009, le SDEDA a participé à de nombreuses réunions publiques :

CDC Seine, Melda, Côteaux

13/03/09 : Dierrey Saint Pierre (en photo)

19/03/09 : Villeloup



SIVOM de Méry sur Seine

09/09/09 : Droupt Sainte Marie

11/09/09 : Chapelle Vallon

17/09/09 : Châtres

18/09/09 : Longueville sur Aube

08/10/09 : Mesgrigny

09/10/09 : Saint Oulph (en photo)

23/10/09 : Etrelle sur Aube

6 et 13/11/09 : Méry sur Seine

20/11/09 : Les Grandes Chapelles

(+ les habitants de Premierfait)



CAT

13/10/09 : Bréviandes

28/10/09 : Saint Julien les Villas (en photo)

26/11/09 : Saint Germain



📌 N'hésitez pas à contacter le SDEDA pour mettre en place ce type de réunions/piquûres de rappels.

8. 6. Actions vers les publics relais

LE SDEDA a eu l'occasion de travailler avec :

- **Mon Logis** et sa régie de quartiers **Régie Services**
- **les Restos du Cœurs** (opération « collecte de briques alimentaires » auprès des salariés du SDEA, SDDEA et SDEDA)
- **l'ADPS** (formations continues, écoles de la 2^e chance, ... pour les personnes à la recherche d'un emploi)
- **Préfecture de l'Aube ; Sous-Préfecture de l'Aube ; DDEA** (sensibilisation du personnel lors de la semaine du développement durable)
- **La Poste**
- **Les délégués communaux « déchets »** de la CDC du Chaourçois
- **les gardiens du bailleur Aube Immobilier**
- **divers CMJ de l'agglomération**
- **divers clubs** (Jeunes et Séniors)
- ...

8. 7. Suivis de collecte

Le SDEDA a commencé en test avec la ville de Troyes principalement et la ville de Sainte Savine à faire des suivis de collecte.

Plusieurs suivis de collecte ont ainsi été réalisés dans un même circuit de collecte de la régie de la ville de Troyes (secteur gare).

Cette action a eu plusieurs bénéfices :

- diminution du taux de refus de ce secteur (la qualité a été améliorée sans perte de quantité à ce jour)
- rencontres avec les habitants du pavillonnaire (les « curieux » venant en effet vers les « gens en gilet jaune qui regardent dans les poubelles »)
- identification des zones d'habitat collectif à sensibiliser d'urgences.

REFUS DE COLLECTE

Votre sac/bac n'a pas été collecté car il contient des erreurs de tri :

☐ pots en plastique (crème fraîche, ...)	→ ordures ménagères
☐ barquettes (viande, croissants, ...)	→ ordures ménagères
☐ sacs en plastique	→ ordures ménagères
☐ restes alimentaires	→ ordures ménagères
☐ autres :	→

Merci de retirer ces erreurs pour la prochaine collecte sélective !



8. NUMERO VERT

En 2009, le nombre d'appels reçus est de : **241** soit environ 20 appels par mois.

Remarque : il faut rajouter à ce chiffre une cinquantaine d'appels reçus d'habitants de la CDC des Portes de Romilly sur Seine lors de la distribution des nouveaux bacs.

Infos Tri

 **N° Vert 0 800 100 889**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

NB : toutes les collectivités membres du SDEDA peuvent utiliser ce numéro sur leurs guides du tri, lettres du tri, sacs de tri...

9. COMMUNICATION DE PROXIMITE

9. 1. Des spots publicitaires

Notre territoire d'actions a un énorme avantage lorsqu'il s'agit de faire de la communication : CANAL 32 se classe en effet 3^e parmi les chaînes locales françaises (tant en notoriété qu'en part d'audience - Source Médiamétrie/sept 2008-juin 2009).

Si Canal 32 diffuse déjà régulièrement des reportages sur les actions du SDEDA, nous avons souhaité mettre en place en plus deux spots publicitaires.

Le 1^{er} traite du tri en général, le second zoome sur les plastiques :

Spot « Communication générale » Canal 32

« Triez utile ! »

Trois informations du SDEDA pour mieux comprendre le tri des déchets !

Info n°1

Chaque fois que vous triez, vous faites un geste pour la planète !

C'est la meilleure manière de préserver les matières premières.

Ainsi, quand on recycle 1 tonne de plastique, on économise 600 kilos de pétrole !

Info n°2

Tout le monde s'engage y compris les fabricants d'emballages ménagers. Attention toutefois : le point vert est le symbole de leur engagement financier et non la garantie de la recyclabilité de l'emballage.

Ainsi, les emballages portant le point vert ne sont pas tous recyclables.

Info n°3

Ayez le geste utile ! Videz mais ne lavez pas les emballages recyclables avant de les déposer dans le conteneur jaune. Ce geste gaspille de l'eau inutilement et ne préserve pas l'environnement !

Plus d'infos et de conseils sur le numéro vert Infos Tri 0 800 100 889 !
(numéro affiché à l'écran)

Spot « Emballages plastiques » Canal 32

Ayez le geste utile !

Trois conseils du SDEDA pour mieux trier vos emballages plastiques !

Conseil n°1

Seuls les bouteilles et flacons en plastiques sont recyclables.

(Affiché à l'écran : un « feu vert » ou un « pouce levé » pour illustrer le bon geste)

Vous pouvez mettre dans votre conteneur jaune les bouteilles et flacons alimentaires, d'hygiène et d'entretien : eau, sodas, huile alimentaire, ketchup, mayonnaise, ... mais aussi lessive, javel, gel douche et shampoing...

(Affiché à l'écran : une croix rouge qui barre la présentation des produits suivants)

En revanche, les pots de yaourts ou de crème fraîche, les barquettes, les pots de fleurs, la vaisselle en plastique, le polystyrène ou les pochettes CD ne sont pas recyclables. Il faut donc les mettre dans la poubelle d'ordures ménagères.

(Affiché à l'écran : de nouveau le « feu vert » ou le « pouce levé »)

Conseil n°2 : Ecrasez les bouteilles dans le sens de la longueur et non de haut en bas pour gagner de la place et faciliter le travail dans les centres de tri.

(Affiché à l'écran : la croix rouge)

(Affiché à l'écran : de nouveau le « feu vert » ou le « pouce levé »)

Conseil n° 3 : Seuls les bouteilles et flacons vides sont recyclés. Soyez attentifs à ne pas laisser de liquide avant de déposer vos bouteilles dans le conteneur jaune !

Plus d'infos et de conseils sur le numéro vert Infos Tri 0 800 100 889 !
(numéro affiché à l'écran)

La diffusion commencée en août 2009 ira jusqu'en juillet 2010 de la façon suivante :

- diffusion des spots en alternance un mois sur deux
- diffusion sur 10 jours par mois à raison de 40 diffusions minimums par mois (sans compter les rediffusions).

9. 2. Communication écrite

La ville de Troyes souhaitant communiquer régulièrement auprès de ses habitants s'est rapprochée du SDEDA courant 2009. La ville de Troyes édite un bulletin municipal mensuel, le Press'Troyes, qui est très apprécié des troyens. L'idée était d'utiliser cet outil existant pour créer une rubrique, un rendez-vous, pour simplifier le geste du tri à l'habitant.

Depuis septembre, le « Tri d'Alice » met donc en avant chaque mois un objet ou un type d'objets et explique la façon de bien le jeter. Une astuce d'éco-consommation liée à cet objet est également proposée.

Le tri d'Alice

Les emballages des cadeaux de Noël

Les fêtes de fin d'année sont des moments de bonheur et d'échanges avec notamment les traditionnels cadeaux de Noël. Il s'agit d'une période très chargée en matière de collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables. Lorsqu'on offre des présents, trois déchets sont inévitables : les emballages en carton, les coques en plastique et les papiers-cadeaux. Je vous propose donc de faire le point dans ce numéro.

Les emballages en carton doivent être jetés dans le sac ou bac de tri. Attention toutefois à la présence de feuilles plastiques (exemple : les cartons d'emballages des poupées) : ces dernières doivent être retirées et jetées avec les ordures ménagères. Si vous avez été très gâté et que vous devez jeter de nombreux cartons bruns, il est préférable de les emmener en déchèterie.

Les emballages en plastique moulés autour des objets ne peuvent pas être recyclés : ils doivent donc être jetés avec les ordures ménagères. Les emballages cadeaux en papier ou papier glacé (ils se déchirent) vont dans les bennes à papiers.

Les papiers plastifiés (qui ne se déchirent pas) doivent être mis avec les ordures ménagères.

INFOS CONSO-MALIN

Noël est une occasion supplémentaire dans l'année pour faire des achats éco-citoyens. Quelques exemples : offrir un chargeur et ses piles rechargeables pour accompagner un jeu électronique; acheter des produits en matières recyclées (polaires...) ou des jouets en matière naturelle (bois) et penser aux cartes de vœux électroniques. Nous pouvons également penser à ne pas offrir des objets mais plutôt du temps (exemples : un bon découverte pour un massage ou un abonnement cinéma). N'oubliez pas : le déchet le plus facile à éliminer est celui qui n'est pas produit ! Bonnes fêtes de fin d'année à tous.





Infos Tri
N° Vert 0 800 100 889
APRIL - QUARTIER CORDON ROUGE



Extrait du Press'Troyes de décembre 2009

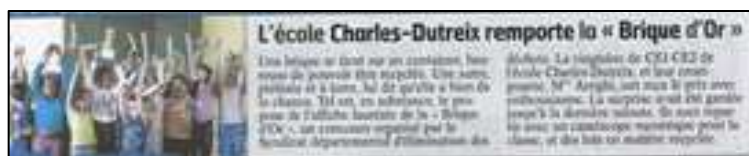
9. 3. Communication radiophonique

Le 26 mai, le SDEDA est intervenue dans la table-ronde en directe « Les déchets » organisée par Thème Radio dans le cadre des Inattendus (festival annuel des arts, de la création et de l'inventivité organisé à Sainte Savine). En effet, le thème de cette année était titré « Re-naissance » ou la fabrication d'objets d'arts à partir de récupération.

10. COMMUNICATION INDIRECTE : RELATION PRESSE

La presse locale continue à diffuser régulièrement les actions du SDEDA et sensibilise ainsi indirectement les aubois aux bonnes pratiques du tri.

Revue de presse (extraits) :



11. PLAN DE COMMUNICATION 2009

Le plan de communication départemental 2009 (c'est-à-dire les dépenses prévues en matière de communication sur les déchets par le SDEDA et ses collectivités membres) s'élève à **282 720 € HT** (hors forfaits « ambassadeurs et coordinateurs du tri »).

12. PROJETS 2010

Le site Internet du SDEDA sera mis en ligne courant janvier 2010. Il permettra à chacun de connaître les bons gestes du tri, les modes de traitement des déchets dans l'Aube, les jours de collecte par type de déchets dans sa commune... Un espace sera réservé aux collectivités membres du SDEDA : elles pourront y trouver leurs plannings de caractérisations, leurs tonnages, ...

Une page « SDEDA » devrait être créée sur You Tube (en lien avec le site Internet) : vous pourrez y retrouver les actions du SDEDA en images.

Le mémo-tri du SDEDA sera réédité. A cette occasion, il sera légèrement modifier en fonction des remarques que les habitants ont pu faire aux ambassadeurs du tri ces deux dernières années.

Au vu des 1ers retours positifs, le SDEDA envisage de faire réaliser et diffuser deux spots publicitaires supplémentaires sur Canal 32.

ANNEXES

ANNEXE 1

LISTE DES ADHERENTS DU SDEDA au 31 décembre 2009

Communes Indépendantes
ARCIS SUR AUBE
BAR SUR SEINE
BOULAGES
CHAMPIGNY SUR AUBE
COURTERANGES
DIERREY SAINT JULIEN
DOLANCOURT
DOSNON
FONTAINE LES GRES
GRANDVILLE
JULLY SUR SARCE
LAINES AUX BOIS
LE CHENE
MERREY SUR ARCE
MESNIL LA COMTESSE
NOZAY
ORMES
POUAN LES VALLEES
RILLY SAINTE SYRE
SAINT ETIENNE SOUS BARBUISE
SAINT NABORD SUR AUBE
SAINT REMY SOUS BARBUISE
TORCY LE GRAND
TORCY LE PETIT
TORVILLIERS
VERRIERES
VIAPRES LE PETIT
VILLEMORIEN
VILLETTE SUR AUBE
VILLIERS SOUS PRASLIN
VINETS

Etablissements publics de coopération intercommunale
Communauté de l'Agglomération Troyenne
Communauté de Communes du NOGENTAIS
Communauté de Communes de la région de BAR SUR AUBE
Communauté de Communes du CHAOURCOIS
Communauté de Communes de l'ORVIN et de l'ARDUSSON
Communauté de Communes des PORTES du PAYS D'OTHE
Communauté de Communes du PAYS D'OTHE AIXOIS
Communauté de Communes de PLANCY L'ABBAYE
Communauté de Communes des PORTES de ROMILLY SUR SEINE
Communauté de Communes SEINE MELDA COTEAUX
Communauté de Communes du VAL D'ARMANCE
Communauté de Communes de SOULAINES
Communauté de Communes de l'ARCE et de l'OURCE
Communauté de Communes du CHAVANGEAIS
Communauté de Communes de la région de RAMERUPT
SICTOM SEINE CHAMPAGNE
SIEDM BOUILLY MOGNE AUMONT
SIEDMTO
SIVOM de MUSSY SUR SEINE
SIVOM de la région de MERY SUR SEINE
SIVOM de la région des RICEYS
SIVOM de la région de SAINT MESMIN
SIVU NORD AUBE ENVIRONNEMENT

ANNEXE 2

INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS

Nature du déchet : ORDURES MENAGERES

CENTRES DE TRANSFERT

Localisation Commune	Exploitant	Coordonnées
Torvilliers	ONYX EST	Lieu-dit « La Terre aux Poules » 10440 TORVILLIERS
Troyes	OURRY	ZI les Ecrevolles 10000 TROYES

INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX

Localisation Commune	Exploitant	Coordonnées
Saint Aubin	SITA DECTRA	Lieu-dit « La Gloriette » Route de Nogent 10400 SAINT AUBIN
Montreuil sur Barse	ONYX-VALEST	Lieu-dit « Côte de Beuverie » 10270 MONTREUIL SUR BARSE
Bar sur Seine	SITA DECTRA	Lieu-dit « Val de Magnant » RD 443 10110 BAR SUR SEINE

Nature du déchet : DECHETS VERTS

CENTRES DE TRANSFERT :

Localisation Commune	Exploitant	Coordonnées
La Chapelle Saint Luc	COVED	3, rue des Prés de Lyon 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
Saint Aubin	TERRALYS	Lieu-dit « La Gloriette » Route de Nogent 10400 SAINT AUBIN

CENTRES DE COMPOSTAGE :

Localisation Commune	Exploitant	Coordonnées
Bouilly	LA COMPOSTIERE DE L'AUBE	10320 BOUILLY
Feuges	AGRICOMPOST 10	Route de Charmont 10150 FEUGES
Saint Aubin	TERRALYS	Lieu-dit « La Gloriette » Route de Nogent 10400 SAINT AUBIN

Nature du déchet : MATERIAUX VALORISABLES (papiers, emballages, verre)

CENTRES DE TRANSFERT :

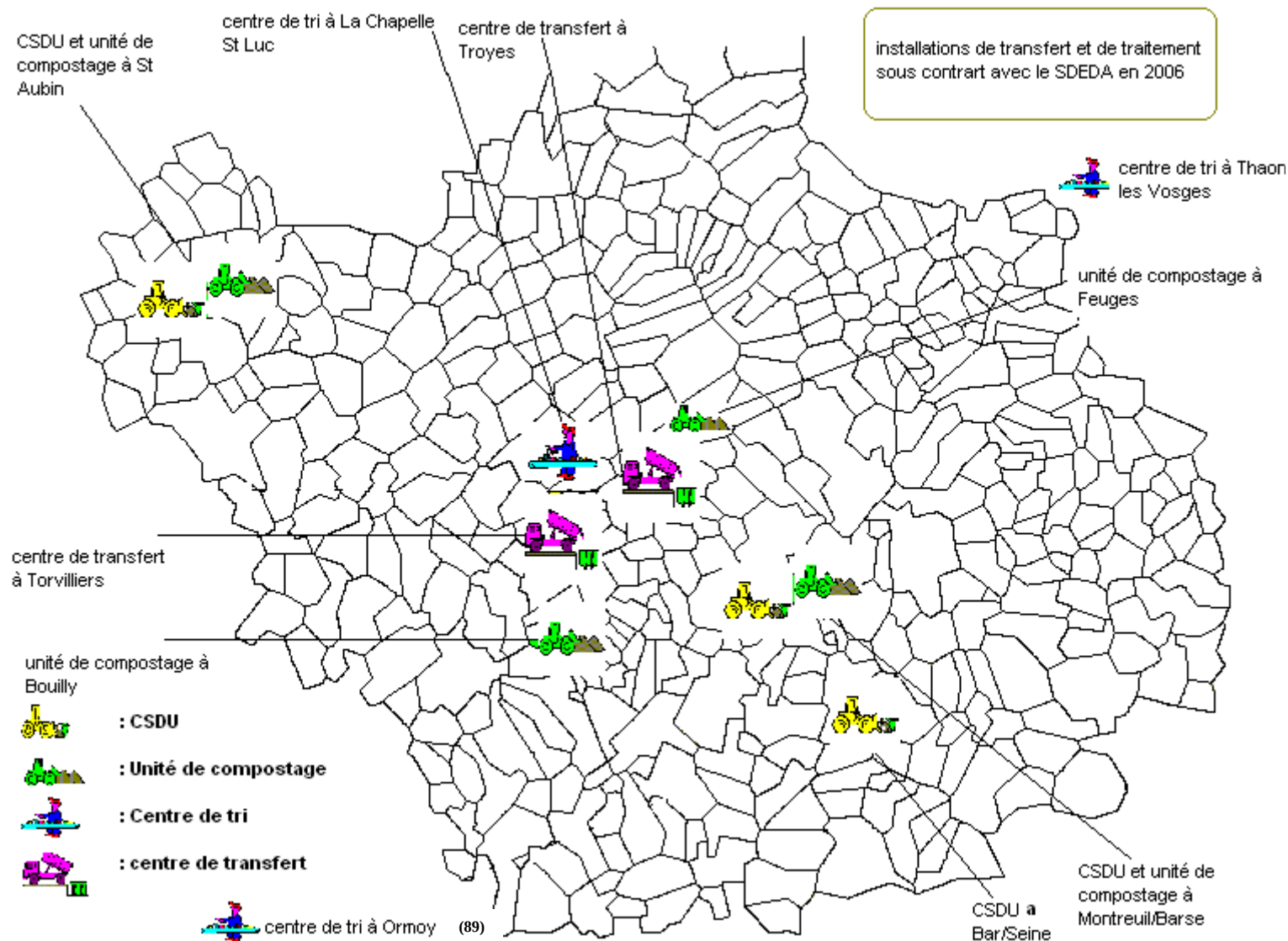
Localisation Commune	Exploitant	Coordonnées
Torvilliers	ONYX EST	Lieu-dit « La Terre aux Poules » 10440 TORVILLIERS
La Chapelle Saint Luc	COVED	3, rue des Prés de Lyon 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
La Chapelle Saint Luc	CHAZELLE TRI VALORISATION	22, rue de la Douane ZI des Vignettes 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC

CENTRES DE TRI :

Localisation Commune	Exploitant	Coordonnées
Thaon les Vosges	TRiest	88150 THAON LES VOSGES
Ormoy	SOREPAR	Route d'Esnon 89400 ORMOY
La Chapelle Saint Luc	CHAZELLE TRI VALORISATION	22, rue de la Douane ZI des Vignettes 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC

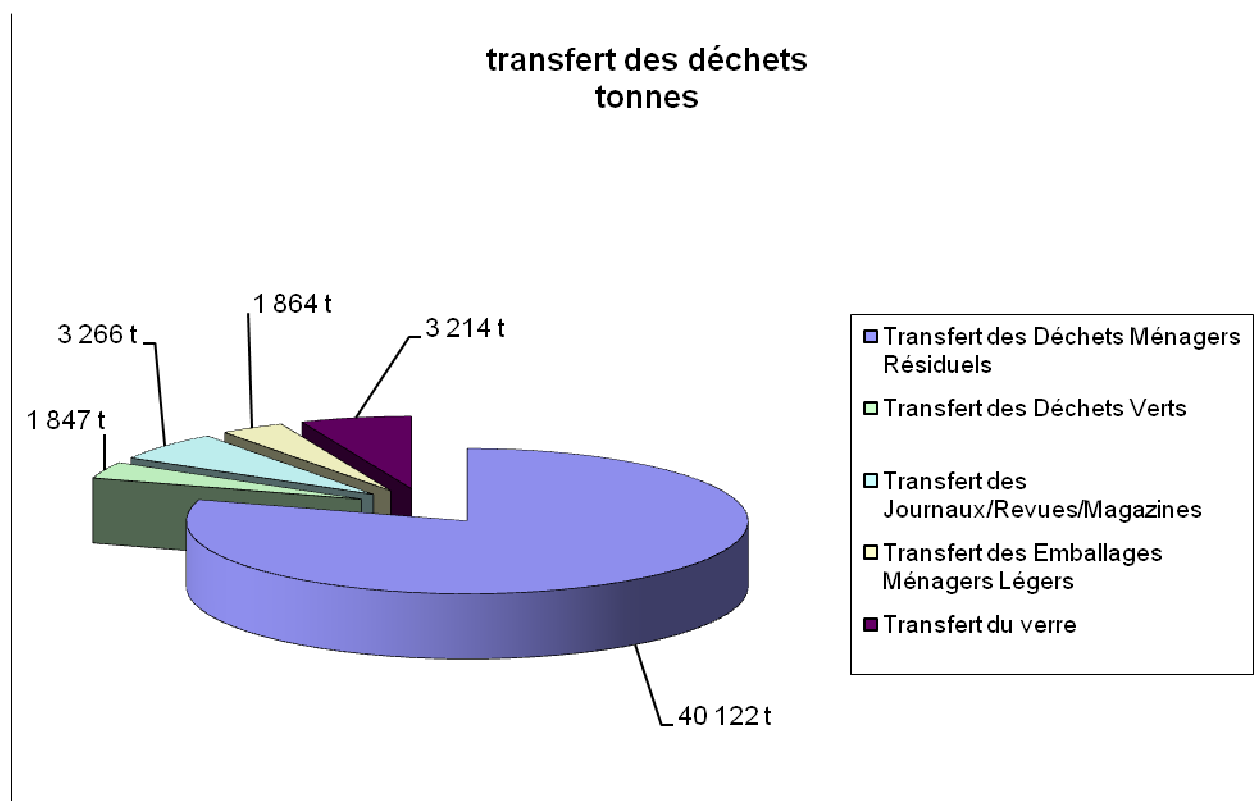
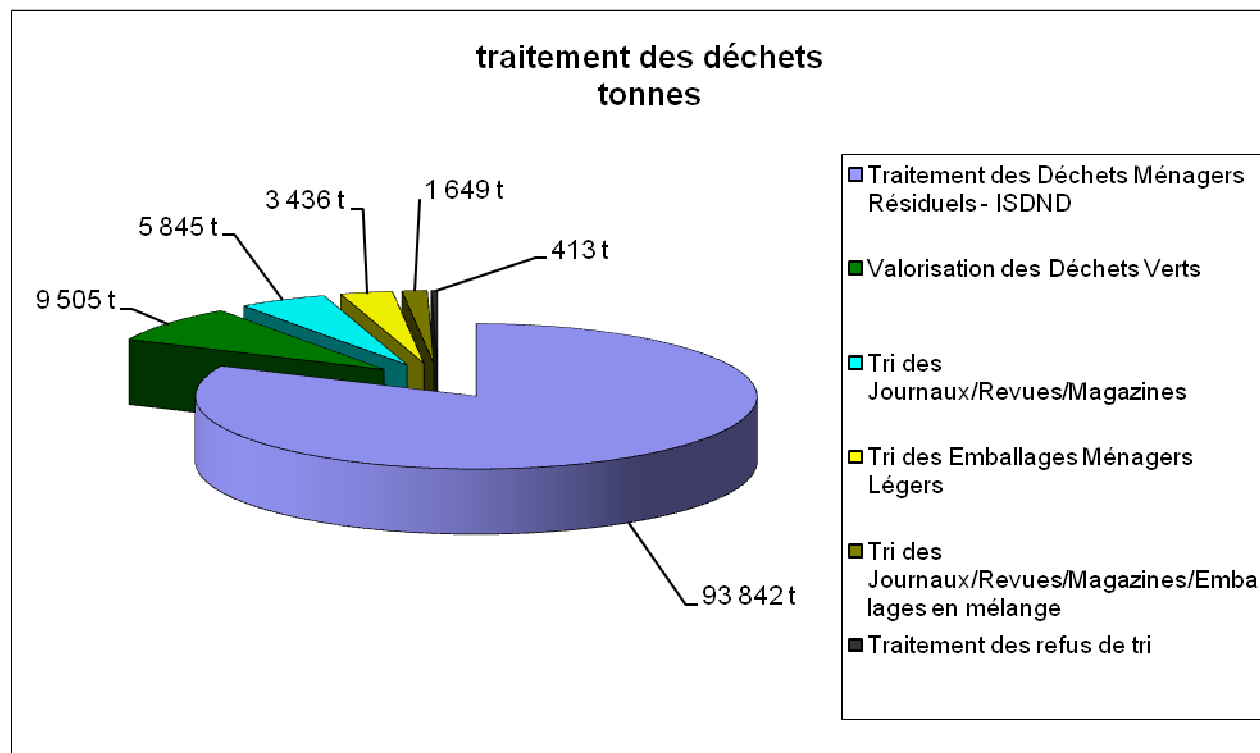
ANNEXE 3

INSTALLATIONS AVEC LESQUELLES LE SDEDA A UN MARCHE

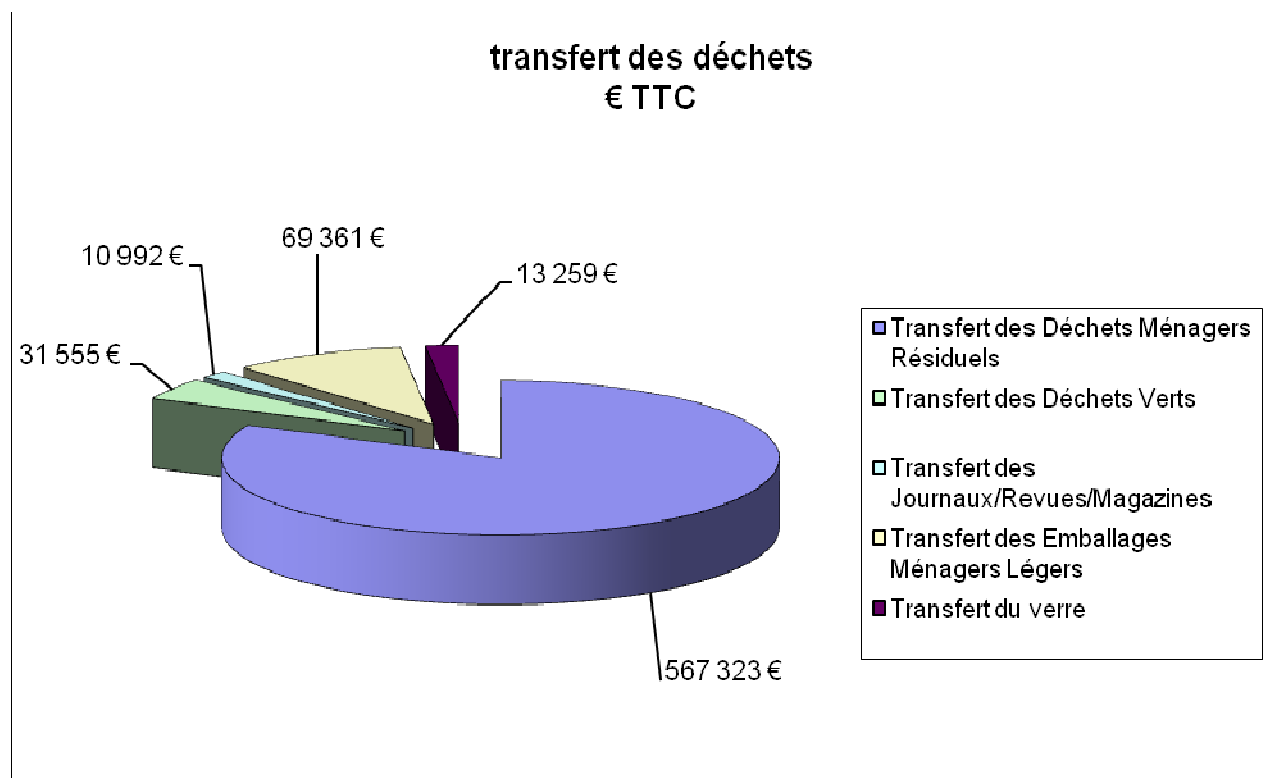
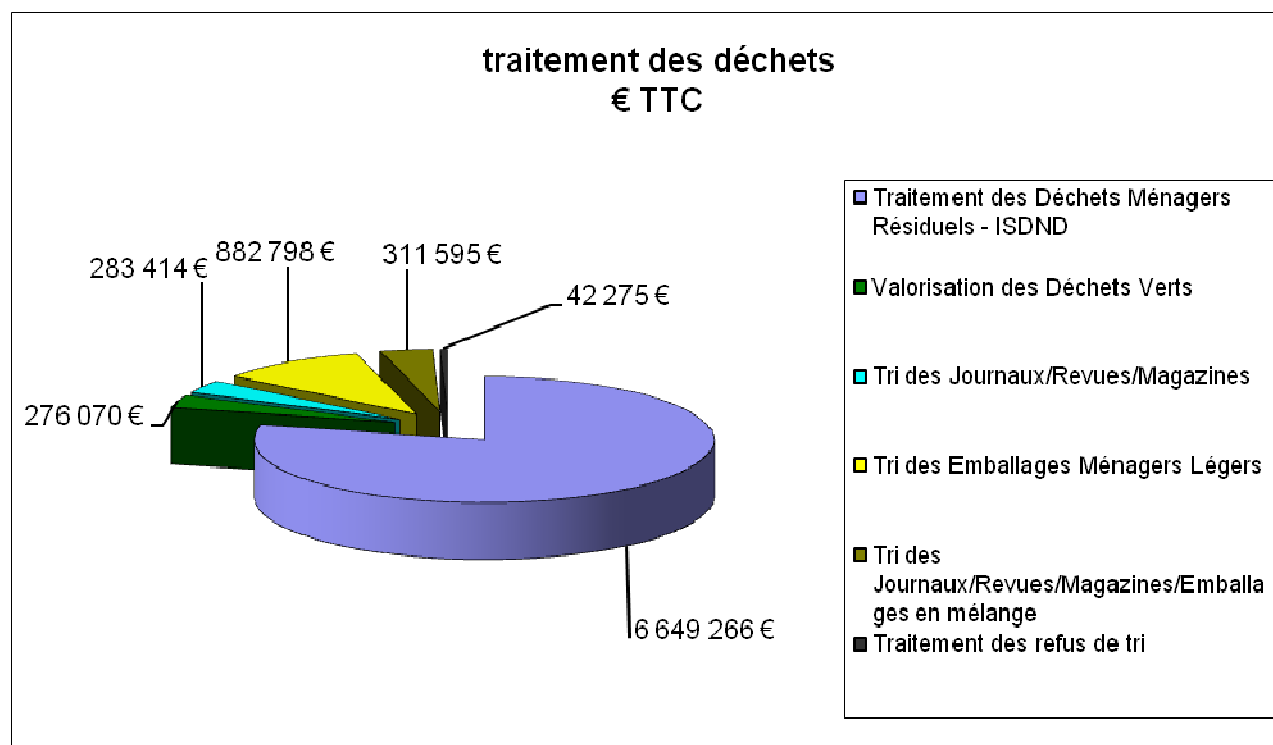


ANNEXE 4

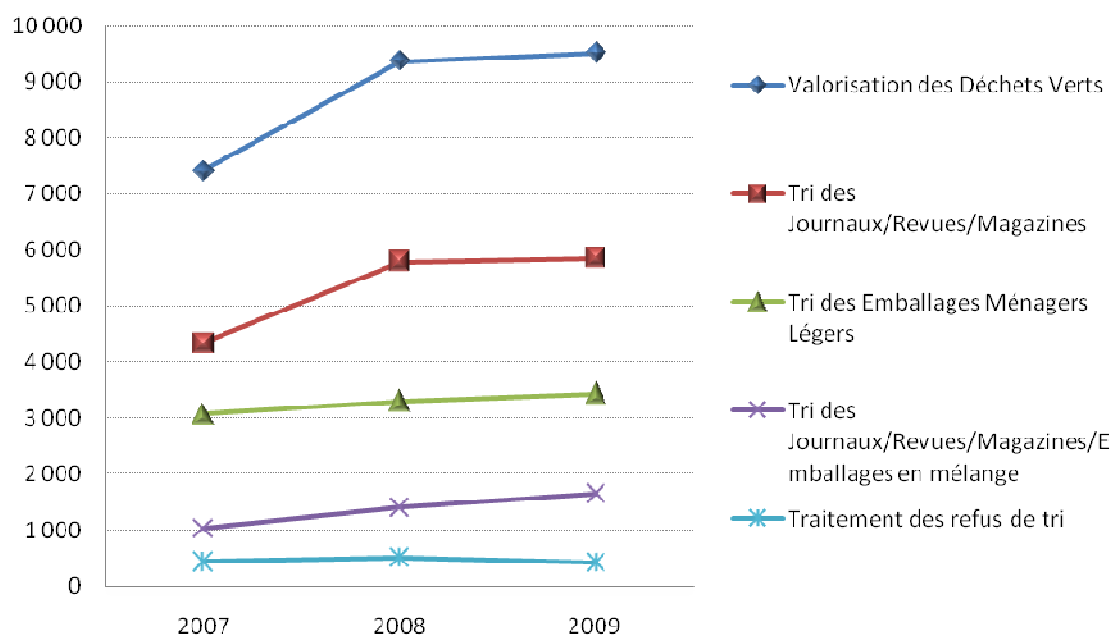
Tonnages de déchets en 2009



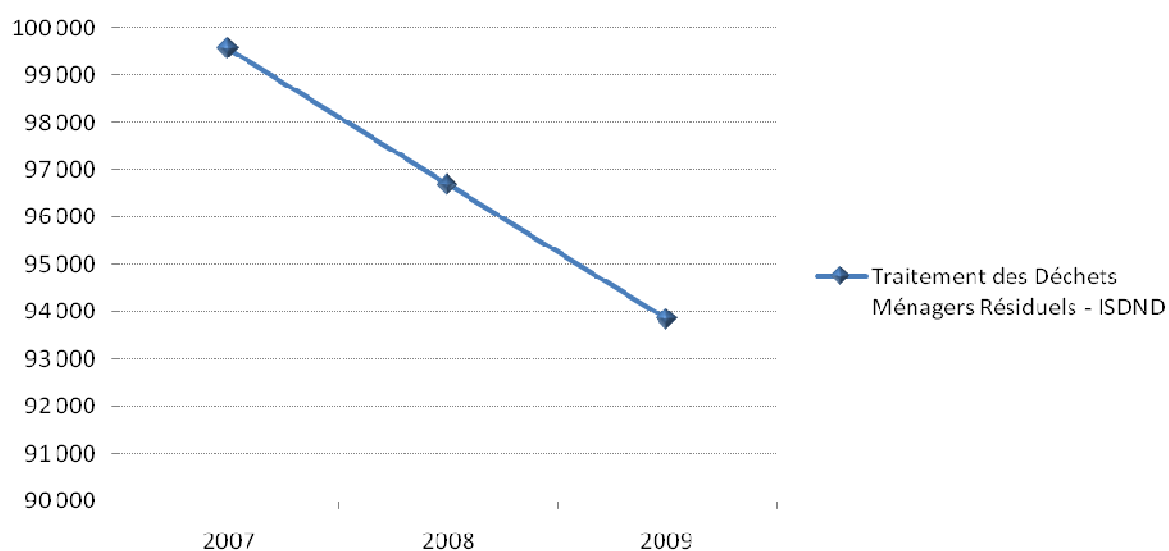
Coûts de gestion des déchets en 2009



Evolution des tonnages par mode de traitement de valorisation



Evolution des tonnages mis en ISDND (stockage) Déchets Ménagers Résiduels



ANNEXE 5
Collectivités adhérentes au SDEDA en barème D

EPCI

CC DU NOGENTAIS
CC DES PORTES DU PAYS D'OTHE
CC DE PLANCY L'ABBAYE
CC DU CHAVANGEAIS
CC DE L'ORVIN ET DE L'ARDUSSON
CC DE LA REGION DE BAR SUR AUBE
CC DE SOULAINES
CC DU PAYS D'OTHE AIXOIS
CC SEINE MELDA COTEAUX
CC DU VAL D'ARMANCE
CC DU CHAOURCOIS
CC DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE
CC DE L'ARCE ET DE L'OURCE
CC DE LA REGION DE RAMERUPT
CA TROYENNE
SIVOM DE LA REGION DE MERY SUR SEINE
SIVOM DE MUSSY SUR SEINE
SIVU NORD AUBE ENVIRONNEMENT
SIEDM DU TERRITOIRE D'ORIENT
SIVOM DE LA REGION DE RAMERUPT
SICTOM SEINE ET CHAMPAGNE
SIVOM DES RICEYS
SIVOM DE LA REGION DE SAINT MESMIN

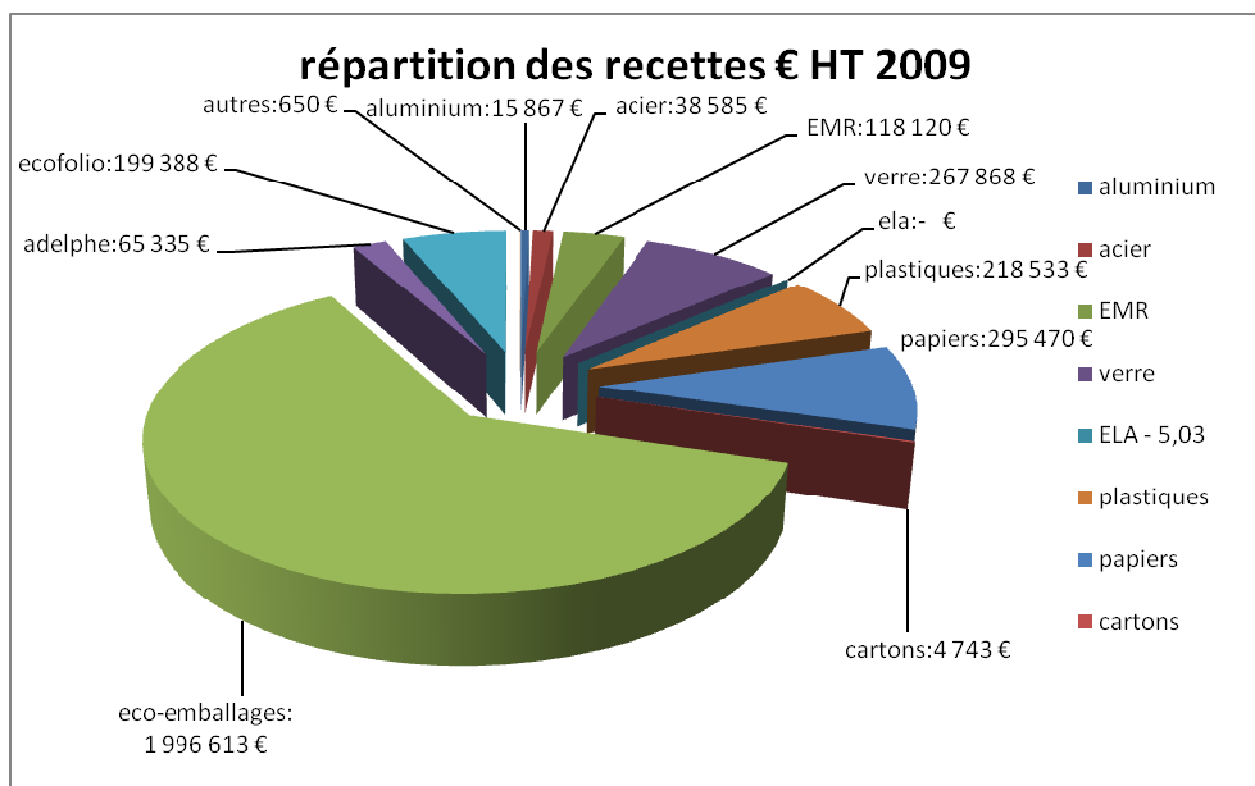
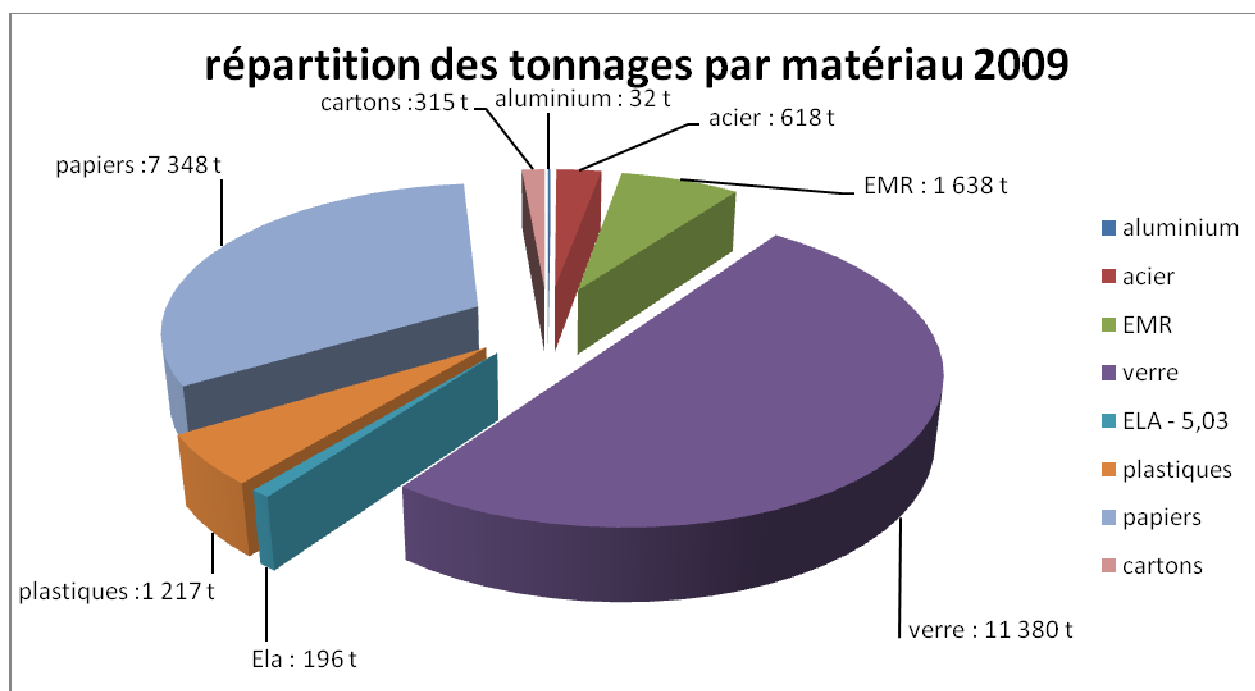
ANNEXE 5 (suite)

COMMUNES

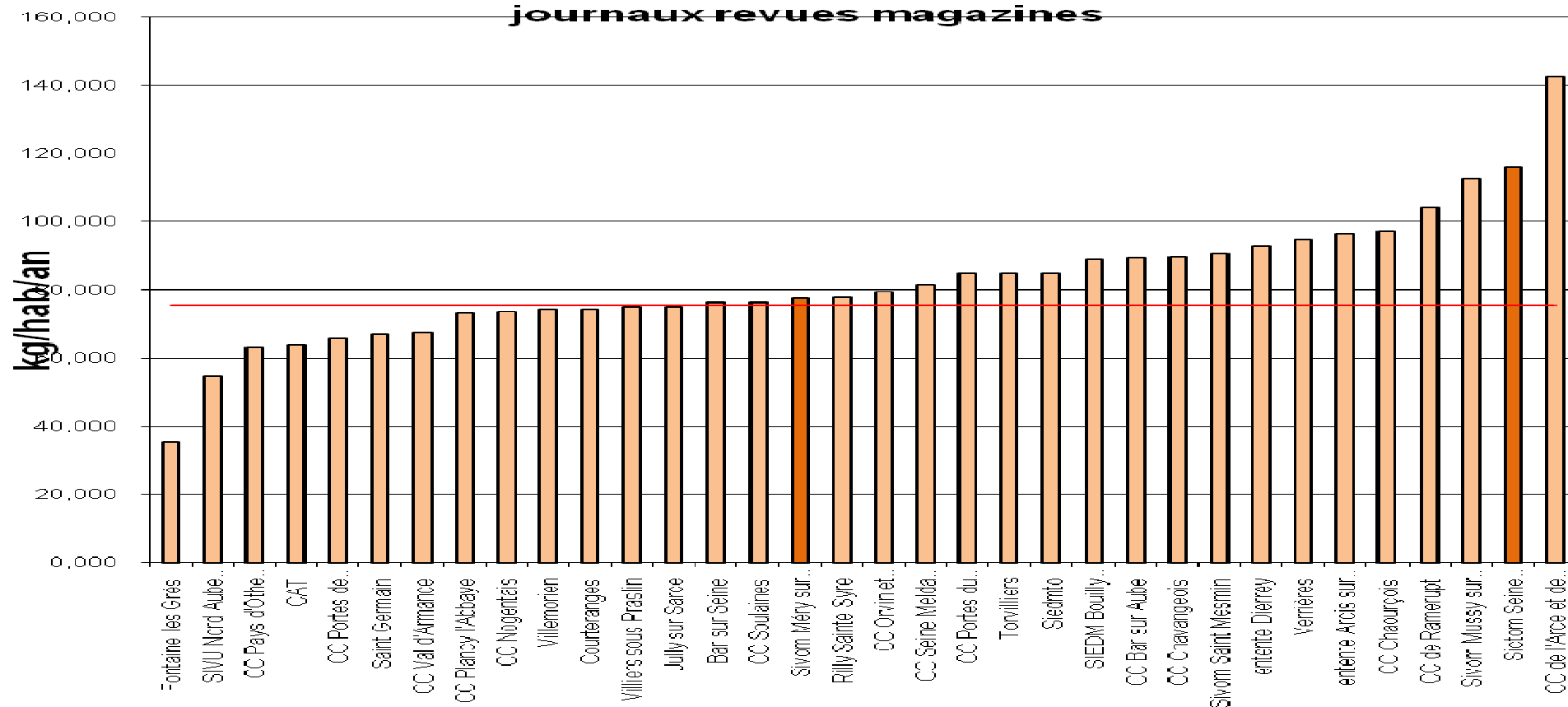
ARCIS SUR AUBE
BAR SUR SEINE
BOULAGES
CHAMPIGNY SUR AUBE
COURTERANGES
DIERREY SAINT JULIEN
DOLANCOURT
DOSNON
FONTAINE LES GRES
GRANDVILLE
JULLY SUR SARCE
LAINES AUX BOIS
LE CHENE
MERREY SUR ARCE
MESNIL LA COMTESSE
NOZAY
ORMES
POUAN LES VALLEES
RILLY SAINTE SYRE
SAINT ETIENNE SOUS BARBUISE
SAINT NABORD SUR AUBE
SAINT REMY SOUS BARBUISE
TORCY LE GRAND
TORCY LE PETIT
TORVILLIERS
VERRIERES
VIAPRES LE PETIT
VILLEMORIEN
VILLETTE SUR AUBE
VILLIERS SOUS PRASLIN
VINETS

ANNEXE 6

RECETTES LIEES A LA VALORISATION DES MATERIAUX EMBALLAGES ET JOURNAUX REVUES MAGAZINES



performances valorisation matériaux 2009
acier, aluminium, emr-cartons, emballages liquides
alimentaires, plastique,
verre
journaux revues magazines

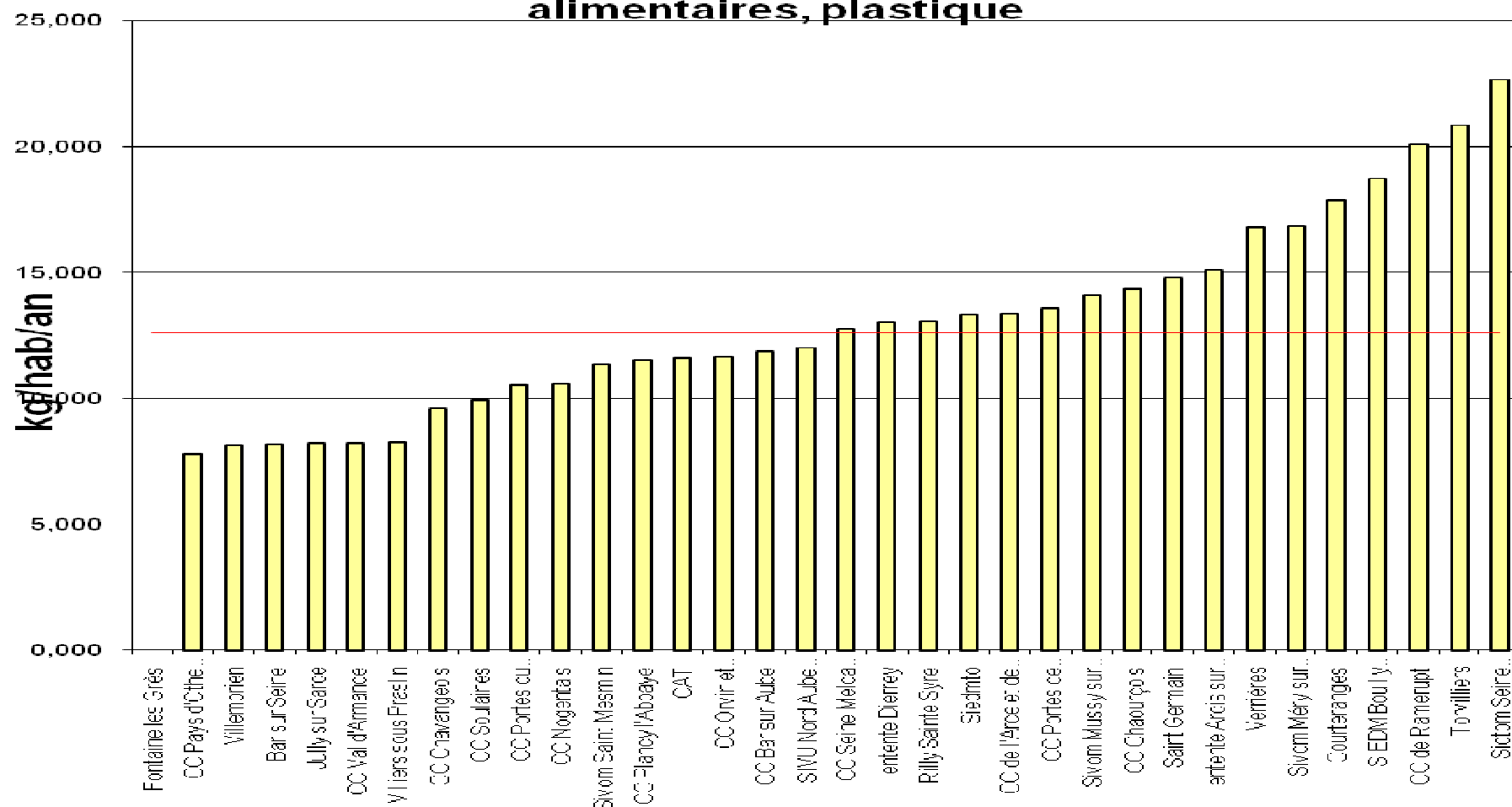


Moyenne départementale 2009 de l'Aube : 75.13 kg/habitant/an

) collectivités pour lesquelles le SDEDA n'a géré les JRM qu'un seul semestre 2009 (données fournies par la collectivité ou le prestataire de tri)

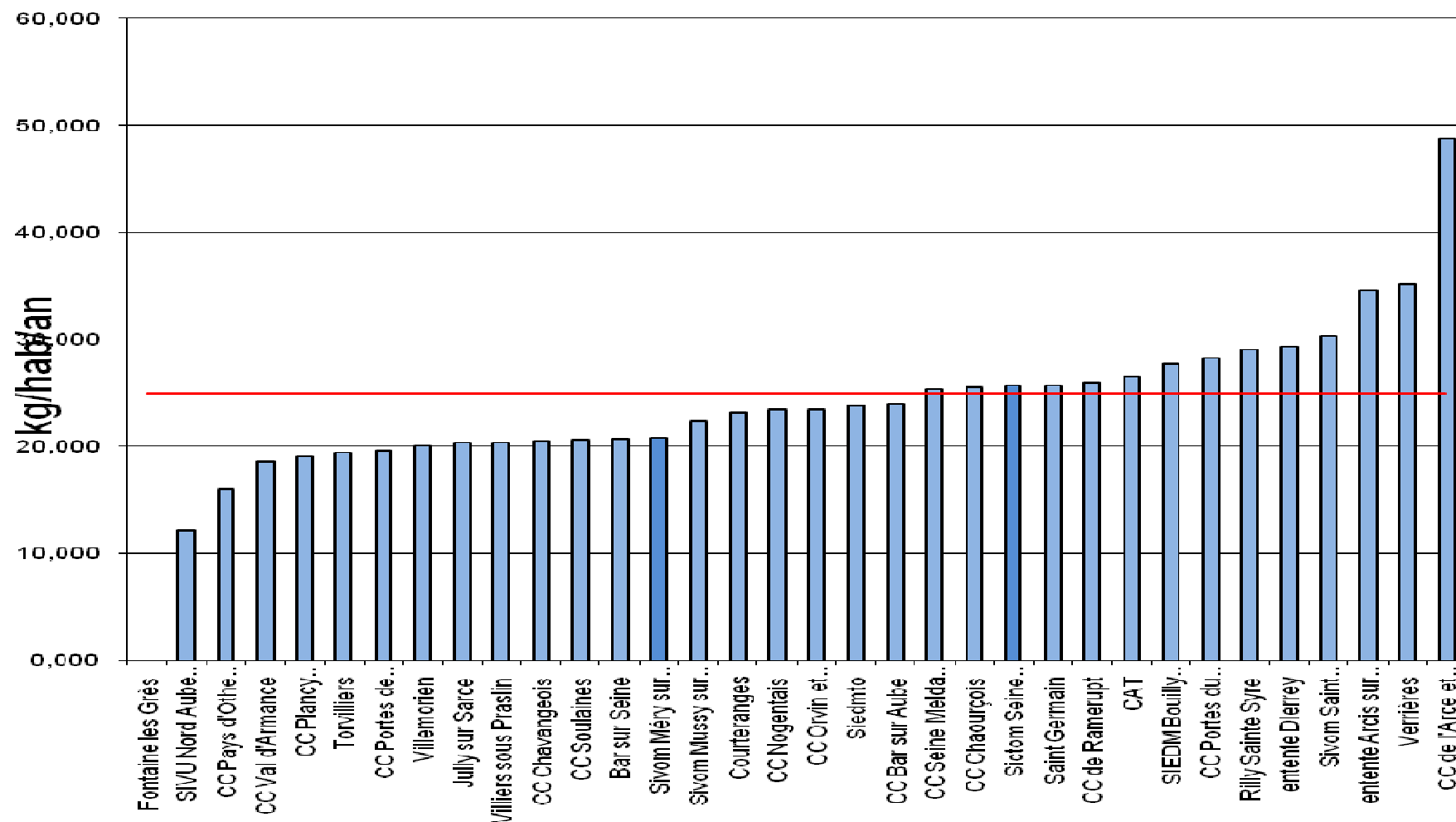
) collectivités pour lesquelles le SDEDA a géré les JRM en 2009

performances valorisation emballages 2009
acier, aluminium, emr-cartons, emballages liquides
alimentaires, plastique



Moyenne départementale 2009 de l'Aube : 12.59 kg/habitant/an

performances valorisation JRM+GdM : papiers 2009



Moyenne départementale 2009 de l'Aube : 24.94 kg/habitant/an

-) collectivités pour lesquelles le SDEDA n'a géré les JRM qu'un seul semestre 2009 (données fournies par la collectivité ou le prestataire de tri)
-) collectivités pour lesquelles le SDEDA a géré les JRM en 2009

GLOSSAIRE

Centre de transfert/de transit : Site destiné à accueillir les déchets collectés par les communes. Il s'agit des ordures ménagères, déchets verts, des emballages, des papiers, des encombrants ou des déchets des services techniques municipaux. Ce site permet d'optimiser le transport en chargeant les déchets collectés dans des camions bennes de collecte dans des semi-remorques qui les acheminent vers les centres de traitement.

Centre de tri : Installation permettant d'effectuer un tri industriel et un conditionnement des déchets. C'est le site sur lequel sont triés les déchets recyclables (emballages ménagers, papiers, déchets industriels banals). Les déchets y sont triés par nature (PET clair, PET foncé, PEHD, acier, aluminium, cartons) puis mis en balle pour être expédiés vers les filières de reprise.

Compostage : Traitement biologique aérobie de déchets fermentescibles. On distingue le compostage individuel réalisé par les ménages, le compostage de proximité dans des installations simples et le compostage industriel dans des installations de moyenne ou grande capacité.

Compost : Produit organique issu du compostage.

Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) : (cf. installation de stockage et déchets ultimes)

Déchèterie : Espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts en vue de valoriser, traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

Déchets des ménages : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes. Cela inclut les ordures ménagères ainsi que les déchets encombrants et dangereux. Mais cela ne comprend pas les matières de vidange dont la gestion ne relève pas de la compétence des communes.

Déchets Dangereux des Ménages (DDM) : Déchets provenant de l'activité des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs (acides), nocifs, toxiques, irritants (ammoniaque, résines), comburants (chlorates), facilement inflammables, ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement.

Les termes "Déchets Ménagers Spéciaux" (DMS) ou "déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD)" sont parfois utilisés.

Ils comprennent notamment des emballages non totalement vides de gaz sous pression, de produits d'entretien et de bricolage (peintures, solvants ...), de jardinage (produits phytosanitaires ...), des déchets de soin (seringues...), des huiles de vidange, les piles, accumulateurs, lampes fluorescentes, thermomètres contenant des métaux lourds, voire des déchets encombrants (réfrigérateurs ou congélateurs avec CFC).

Ils sont à distinguer des déchets dangereux produits en petites quantités par les laboratoires, PME et PMI, dont l'organisation de l'élimination est sensiblement différente. Les médicaments n'en font pas partie.

Déchets encombrants des ménages : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessite un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment : des biens d'équipements ménagers usagés, des déblais, des gravats, des déchets verts. Il s'agit le plus souvent de déchets occasionnels.

Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques (DEEE) : Incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques.

Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits gris (bureautique, informatique). Le papier n'est pas considéré comme un consommable spécifique.

Déchets ménagers et assimilés : Déchets issus de l'activité domestique des ménages ou déchets non dangereux provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions.

Déchets verts : Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

Une partie de ces déchets verts, ceux des ménages, sont inclus dans les déchets encombrants et les ordures ménagères. Toutefois, tous les déchets verts ne sont

pas des déchets municipaux. En effet, ceux-ci ne comprennent pas les déchets verts des entreprises.

Déchets verts des collectivités : Déchets issus des activités d'entretien et de renouvellement des espaces verts des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics.

Dépôt sauvage : Dépôt illégal de déchets, réalisé sans autorisation.

Déchet ultime : « Déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux ».

Élimination : Ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique.

Déchets Propres et Secs (DPS) : Il s'agit des emballages ménagers à recycler ou corps creux appelés également Emballages Ménagers Légers (EML).

ELA : Catégorie de cartons d'Emballages de Liquides Alimentaires ou briques

Emballages Ménagers Légers (EML) : voir DPS

EMR : Catégorie de cartons d'Emballages Ménagers à Recycler

Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) : Il s'agit des déchets ménagers biodégradables, ils comprennent les restes de repas, les papiers, les cartons...

Installation de stockage ou décharge : Lieu aménagé pour le dépôt de déchets sur le sol ou leur enfouissement.

Les dépôts temporaires sur le lieu de production ou de collecte des déchets et les installations où transitent des déchets en vue de leur élimination, dès lors que le temps de séjour des déchets sur ces sites est inférieur à un an, ne constituent pas des installations de stockage.

Le terme « Centre d'Enfouissement Technique » (CET) est parfois utilisé.

Installation de stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) : cf. installation de stockage

JRM : Journaux, Revues, Magazines

Lixiviat : Liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets, contenu dans une décharge et/ou extrait des déchets.

Ordures ménagères : Déchets pris en compte par la collecte traditionnelle des déchets. Ils comprennent les déchets de l'activité domestique quotidienne des ménages et les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci.

Ordures ménagères résiduelles : Déchets restant après collectes sélectives.

Point d'Apport Volontaire (PAV) : Espace aménagé d'environ 15 m², sur lequel se trouvent 2 BAV (Borne d'apport Volontaire) dans lesquelles les habitants peuvent déposer volontairement leur papier (borne bleue) et leur verre (borne verte). En moyenne, il y a un PAV pour 500 habitants, d'une capacité de 3 à 4 m³.

PET : PolyÉthylène Téréphtalate, plastique transparent clair ou foncé. Il s'agit d'un polyester utilisé pour certaines bouteilles plastiques de liquide alimentaire (exemple : eaux minérales, boissons gazeuses...). Le PET recyclé peut servir à la fabrication de fibres synthétiques (couettes, oreillers...).

PEHD : PolyÉthylène Haute Densité, plastique opaque présent notamment dans les bouteilles d'adoucissant, de lessive, de lait...

Plate-forme de compostage : Lieu où les déchets verts sont transformés en compost. Suite à un broyage, puis à une fermentation en andains (tas longitudinaux) à plus de 60° C, les déchets verts au bout de 5 à 6 mois donnent un amendement organique, le compost.

Récupération : Opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Recyclage : Opération visant à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Le recyclage peut intervenir dans le même cycle de production que le produit d'origine (cas typique du verre et des métaux), ou dans un cycle différent. Cette opération implique la transformation d'un déchet en matière première secondaire. On parle aussi de valorisation matière.

Réemploi : Opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des formes particulières de réemploi.

Refus de tri : Déchet non récupéré à l'issue du tri. Matériaux qui ne sont pas récupérables ou emballages trop souillés. Les refus font l'objet d'un traitement ultérieur.

Régénération : Opération visant à redonner à un déchet les caractéristiques physico-chimiques qui permettent de l'utiliser en remplacement d'une matière vierge. Exemple : régénération des solvants.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Tout-venant : En déchèterie, on qualifie de tout-venant, tout objet qui ne peut être a priori valorisé et qui est déposé dans une benne spécifique.

Traitement : Ensemble de procédés visant à réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, la quantité ou le volume de déchets.

Traitement biologique : Procédé contrôlé de transformation par des micro-organismes, des déchets fermentescibles en un résidu organique à évolution lente.

Transfert ou transit : Changement de véhicules entre la collecte et les sites de tri, de traitement ou de stockage afin d'optimiser le transport. L'acheminement peut comporter plusieurs transferts.

Tri industriel : Ensemble des opérations réalisées pour séparer des flux de déchets solides par catégories (en vue d'une valorisation ou d'un traitement) dans une installation spécifique.

Valorisation : Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique et la valorisation énergétique des déchets. C'est le procédé qui consiste à valoriser, donner une seconde vie aux déchets.



**Syndicat Départemental d'Élimination
des Déchets de l'Aube**

TRIONS MALIN

*Cité administrative des Vassaules
22, rue Grégoire-Pierre Herluison
B.P. 3047
10012 TROYES Cedex*

Tél : 03-25-83-26-28
Fax : 03-25-83-23-94
Mail : sdeda@wanadoo.fr

<http://www.sdeda.fr>